



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 14 décembre 2023

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCIT, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 53, 51, 52, 49, 50

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 00h15.

Étaient présents : **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (à partir de la question n°2), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n°39 incluse), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°34 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°48 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°19 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN (à partir de la question n°2), **Chaleze :** M. René BLAISON **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** Mme Laëtitia LAROCHE, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Francois :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'à la question n°39 incluse), **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à partir de la question n°2), **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY (à partir de la question n°20), **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°7 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vieilley :** M. Franck RACLOT

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Novillars :** M. Bernard LOUIS, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance : Mme Marie LAMBERT

Procurations de vote : Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°40), Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°5), M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°35), Mme Karima ROCHDI à M. Laurent CROIZIER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL (à partir de la question n°20), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT, Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY, M. Alain BLESSEMAILLE à Mme Anne VIGNOT, M. Philippe SIMONIN à M. Eloy JARAMAGO (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Catherine BOTTERON à M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET à M. Yves GUYEN, M. Bernard LOUIS à M. Fabrice TAILLARD, M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY, Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Patrick AYACHE à M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU (jusqu'à la question n°19 incluse), M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, M. Benoît VUILLEMIN à M. Jean-Paul MICHAUD (à partir de la question n°8), M. Jean-Claude CONTINI à M. Franck RACLOT

Délibération n°2023/2023.06744

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2023

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2023

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Mme Marie LAMBERT comme secrétaire de séance,
- approuver le procès-verbal du Conseil du 09 novembre 2023.

Les délibérations, les comptes-rendus succincts et les procès-verbaux des séances de Conseil peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique « Grand Besançon/Les instances politiques/Agenda et délibérations »)

Les procès-verbaux des séances des Conseils font l'objet d'un envoi électronique via une plateforme sécurisée aux conseillers.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

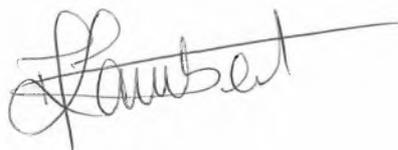
Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Marie LAMBERT
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 9 novembre 2023

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCIT, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 7, 8, 9, 10, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 39, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55

La séance est ouverte à 17h05 et levée à 21h03

Etaient présents : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM (à partir de la question n°7), Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°6), M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n° 7), M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°7), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°16), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°45 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à partir de la question n°7), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL (à partir de la question n°7), Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°7), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT (à partir de la question n° 7), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Byans-Sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chaleze** : M. René BLAISON **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champvans-Les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtillon-Le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : M. Alain ROSET **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD (à partir de la question n° 7) **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Gérard MONNIEN **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN (à partir de la question n°7) **Francois** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir de la question n°7) **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE (à partir de la question n°7) **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT (à partir de la question n° 7) **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Serre-Les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Thise** : M. Pascal DERIOT **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN (à partir de la question n°7) **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir de la question n°7) **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT

Etaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Besançon** : Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Ludovic FAGAUT, Mme Valérie HALLER, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, **Beure** : M. Philippe CHANEY **Brillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champoux** : M. Romain VIENET **Cussey-Sur-L'Ognon** : Jean-François MENESTRIER **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER

Mazerolles-Le-Salin : M. Daniel PARIS **Merey-Vieille** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Saône** : M. Benoit VUILLEMIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne BERNABEU

Procurations de vote : M. Hasni ALEM donne pouvoir à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°3 incluse), M. Guillaume BAILLY donne pouvoir à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Anne BENEDETTO donne pouvoir à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY donne pouvoir à M. Olivier GRIMAITRE, M. Ludovic FAGAUT donne pouvoir à Mme Marie LAMBERT, Mme Valérie HALLER donne pouvoir à M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Emmanuel LAFARGE donne pouvoir à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°15 incluse), Mme Myriam LEMERCIER donne pouvoir à M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°46), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT (à partir de la question n° 7), M. Saïd MECHAI donne pouvoir à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL donne pouvoir à Mme Fabienne BRAUCHLI (jusqu'à la question n°3 incluse), , M. Jean-Hugues ROUX donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN donne pouvoir à M. Yannick POUJET, M. Gilles SPICHER donne pouvoir à M. André TERZO, Mme Claude VARET donne pouvoir à Mme Christine WERTHE, Mme Anne VIGNOT donne pourvoir à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Sylvie WANLIN donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Alain BLESSEMAILLE donne pouvoir à M. Jacques KRIEGER, M. Olivier LEGAIN donne pouvoir à M. Florent BAILLY, M. Jean-François MENESTRIER donne pouvoir à M. Franck BERNARD, M. Hugues TRUDET donne pouvoir à M. Eloy JARAMAGO, M. Daniel PARIS donne pouvoir à M. Emile BOURGEOIS, M. Pierre CONTOZ donne pouvoir à M. Daniel HUOT, M. Frank LAIDIE donne pouvoir à M. Denis JACQUIN, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET, M. Damien LEGAIN donne pouvoir à M. Yves MAURICE, Mme Maryse VIPREY donne pouvoir à M. Philippe SIMONIN

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Mesdames et messieurs qui êtes en conversations diverses, pourriez-vous rejoindre vos places, ce qui serait bien gentil de votre part, de sorte que nous puissions commencer nos travaux ? J'ouvre la séance, parce que notre Présidente participait aujourd'hui et cet après-midi notamment, à une séance relative aux nouveaux secteurs « Territoires d'industrie » réunis gouvernementalement à Chalon-sur-Saône. Autant que nous en sachions, la séance doit être terminée. Cela doit faire un quart d'heure, vingt minutes qu'elle est dans la voiture. Vous ferez ensuite les calculs par rapport à Chalon-sur-Saône. Je compte 1,5 heure de trajet, mais je ne sais pas si je fais erreur. Nous allons donc commencer à travailler. La Présidente « prendra le train en marche ».

Je déclare ce Conseil communautaire ouvert même si, à l'heure qu'il est, manifestement, le *quorum* n'est pas atteint. Néanmoins, pour les premiers sujets, même si nous le regrettons, le *quorum* n'est pas indispensable. Je vous rappelle la convocation que vous avez reçue, les modalités de réunion et les documents annexes. Vous avez eu tout cela sur la KBox. Cela a été transmis le jeudi 2 novembre 2023.

On m'a dit que je devais annoncer les absents et les excusés, mais je pense que l'on me donnera la liste dans un instant, de même pour les pouvoirs. En revanche, nous pouvons pourvoir à la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance. J'ai deux dames au premier rang. De Marie-Jeanne BERNABEU ou Françoise PRESSE, qui lève la main la première ?

S'adressant à Mme PRESSE. Excuse-moi, Françoise, mais Marie-Jeanne a été la première. Marie-Jeanne BERNABEU est donc secrétaire de séance.

On m'indique que nous n'aurons pas de vote électronique ce soir. Nous avons une séance en deux temps. Une première partie sera consacrée à la présentation de structures. Trois étaient annoncées, mais en réalité, nous en aurons deux. La Présidente de Loge.GBM est déjà installée.

S'adressant à Mme MICHEL. Carine, bienvenue à toi.

Elle est accompagnée de sa directrice au premier rang. Bienvenue à vous deux. Nous aurons par ailleurs la présentation du Syndicat Mixte Lumière (SyML). Il est prévu que Sébastien COUDRY, qui ne devrait pas être très loin, planche sur le sujet. Nous avons également ce soir, qui s'intercalera peut-être dans le déroulé, puisque nous avons un certain nombre de désignations, une élection partielle. Il ne faut pas que cela devienne une habitude. Nous en avons eu une la dernière fois pour remplacer Michel JASSEY au Bureau. Nous aurons la procédure de remplacement d'Anne BENEDETTO, plus quelques désignations qui résultent de ces deux changements.

Nous essaierons de concilier cela avec une intervention que notre Présidente nous a préparée. Ce sera une intervention de Madame Claire CHARBIT, de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) qu'elle a pu rencontrer en différentes occasions. Madame CHARBIT devrait pouvoir nous exposer des éléments intéressants relatifs aux travaux de l'OCDE sur les disparités territoriales, sur les recommandations à cet égard formulées par l'OCDE, ainsi que quelques outils qui peuvent être préconisés, avec une présentation notamment du Comité des Politiques de Développement Régional (CPDR). Il était prévu qu'elle soit en visio, non pas en direct de l'OCDE si j'ai bien compris, mais elle se déplace de l'OCDE à son domicile pour se connecter à 18h10. Nous essaierons de la capter sous réserve que dans son déplacement en scooter entre le siège de l'OCDE et son domicile, il n'y ait pas d'interférence de circulation. J'ai été précis grâce à Jean-Philippe DEMILLIER qui m'a donné toutes ces indications. Vous savez que nous avons cela à notre menu.

Ceci étant indiqué, je vous ferai communication des absents et des pouvoirs lorsqu'on me les passera. Je vous propose que nous commençons nos travaux.

1^{ère} PARTIE : PRÉSENTATION DES STRUCTURES ASSOCIÉES

Société d'Economie Mixte (SEM) Loge GBM

Une présentation est projetée en séance.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- J'accueillais déjà la Présidente de Loge.GBM, Carine MICHEL et sa directrice. Sans autre introduction plus longue, je précise que c'est également parmi les différentes structures que nous rencontrons régulièrement pour faire le point et qui sont autant de leviers d'actions de l'intercommunalité. C'est une structure extrêmement importante sur un sujet qui ne diminue ni en intensité ni en préoccupation, qui est le logement en général. C'est directement sur notre territoire. Nous avons d'autres bailleurs sociaux, mais c'est directement notre bras armé, celui de Grand Besançon Métropole, avec les concours financiers que nous avons pu obtenir lors de la restructuration en SEM. La parole est à Carine MICHEL.

Mme MICHEL.- Bonsoir à tous. Je vais vous présenter effectivement Loge.GBM. Nous répondrons ensuite à vos questions à double voix. En effet, je suis accompagnée d'Isabelle MARQUES qui est directrice générale, pour celles et ceux qui ne la connaissent pas, même si depuis un ou deux ans, nous faisons le tour de nombreuses communes justement pour pouvoir développer Doubs Logement sur notre territoire.

Je ne sais jamais comment le dire, parce que certaines personnes disent que Loge.GBM est née le 31 décembre 2020 à 23h59, et pour ma part, je dis qu'elle est née le 1^{er} janvier 2021. Loge.GBM est née de la fusion de l'office public Grand Besançon Habitat (GBH) par la SAIEMB (Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte de Besançon) Logement, avec le maintien du statut de société d'économie mixte, ce qui est important, pour respecter la loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique). En effet, cette loi du 23 novembre 2018 a imposé le regroupement des organismes de logement social comptant moins de 12 000 logements, ce qui était le cas des deux organismes. Vous l'aurez compris, Loge.GBM est une SEM, nous avons l'agrément « bailleur social » et 80 % de notre parc est conventionné, ce qui signifie que nous avons des conventions avec l'État, notamment lorsque nous faisons des emprunts pour construire ou acquérir des immeubles collectifs ou individuels.

Je vais parler sous couvert de Gabriel BAULIEU, même si j'étais très attentive lors du mandat précédent. Des engagements très forts pris dans cette assemblée ont précédé cette fusion et ils ont animé de nombreux débats. Sans me tromper, j'ai dû vérifier dans les documents que j'avais en ma possession lorsque j'ai accepté cette présidence. Nous avons pris cinq engagements avant cette décision, engagements que je souhaite vous rappeler :

- un outil à gouvernance locale,
- un outil de service public pour le territoire et pour les usagers, avec la priorité au logement locatif public,
- la garantie des emplois et statuts équivalents pour le personnel,

- la garantie de la viabilité financière pour assumer le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Planoise et les réhabilitations du parc,
- une vraie ambition pour le territoire.

C'est ainsi que 55 fonctionnaires de Grand Besançon Habitat ont été transférés à Grand Besançon Métropole, puis détachés auprès de cette nouvelle SEM Logement. Sous couvert d'Isabelle, nous avons à ce jour encore 34 ou 35 personnes détachées à la SEM, certains étant partis en retraite depuis 2021.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Sans faire trop long, car c'était un enjeu de statut de la fonction publique territoriale que nous avons chez le bailleur social antérieur, rejoignant la SEM, nous relevions d'un statut privé. Ces personnes en étaient inquiètes. La solution que nous avons trouvée pour pérenniser leur statut est précisément le dispositif rappelé par Carine MICHEL, qui court encore et qui courra jusqu'à épuisement des effectifs concernés. Cela faisait partie des engagements consistant à garantir le statut et la situation des différents personnels.

Mme MICHEL.- Vous l'aurez compris, dans cette SEM, les personnels relèvent de statuts différents. Aujourd'hui, nous comptons 150 salariés et ce chiffre n'a pas baissé depuis la fusion. Cet engagement a donc été respecté, comme bien d'autres. Les actionnaires de Loge.GBM sont :

- GBMn évidemment,
- la Ville de Besançon,
- CDC Habitat (ADESTIA),
- la Caisse d'Épargne Bourgogne-Franche-Comté.

GBM est largement majoritaire et détient 74,93 % du capital, ce qui conforte bien que Loge.GBM est un outil au service du territoire.

Un pacte d'actionnaires a été signé en décembre 2019 pour définir les engagements stratégiques financiers et les modalités de fonctionnement de la future SEM. Il a été décidé la dissociation entre la présidence et la direction générale. Par ailleurs, le Conseil d'Administration est composé de :

- 9 représentants des deux collectivités,
- 3 représentants des actionnaires privés,
- 4 censeurs.

Évidemment, Anne BENEDETTO est encore là, puisque nous attendons la nouvelle personne qui intégrera le CA de Loge.GBM.

Gabriel BAULIEU a évoqué tout à l'heure l'aspect financier. Un protocole avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) a été signé en décembre 2021. Cette démarche avait été engagée en 2017 par la SAIEMB Logement face à des perspectives financières dégradée. La CGLLS est un organisme d'État susceptible d'apporter un soutien financier pour contribuer au redressement des structures de logement social. En contrepartie de son soutien financier, elle exige des critères comme la présentation d'un Visial, outil de projection financière sur 10 ans des bailleurs sociaux. Ce Visial nous contraint, puisque c'est uniquement avec le développement lié à la reconstitution de l'offre dans le cadre de la convention ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine). La CGLLS exige aussi un engagement partagé :

- un tiers par son soutien financier,
- un tiers par les efforts de la structure (nous devons faire des efforts sur la masse salariale, sur le taux de vacance, le taux d'encaissement, etc.),
- un tiers par les efforts des actionnaires.

De mémoire, Gabriel BAULIEU a signé ce pacte en décembre 2021 pour GBM.

M. BAULIEU.- Sans oublier la capitalisation avec la filiale de la Caisse des Dépôts, ce qui a été une intervention déterminante dans la structuration financière de la société.

Mme MICHEL.- L'aide de cette caisse de garantie s'élève à 5,4 M€ répartis sur la période 2020-2027. Chaque année, nous faisons plusieurs points avec eux. Ensuite, ils nous délivrent une certaine somme d'argent pour un montant total de 5,4 M€. La situation financière de Loge.GBM est aujourd'hui saine. Vous aurez dans la soirée un rapport annuel avec des éléments plus détaillées, mais en ce qui me concerne, je n'irai pas plus loin dans mon propos. Je précise néanmoins qu'en 2022, notre chiffre d'affaires s'élève à 41 452 000 €, en progression de 5,5 % par rapport à 2021, et qu'il est supérieur au seuil des 40 M€ minimum demandé aux SEM dans le cadre de la loi ELAN.

Nous avons un Plan Stratégique de Patrimoine (PST). Vous verrez que c'est souvent compliqué, car les durées sont différentes en fonction de quoi nous parlons. Je vous ai parlé de l'aide de la CGLLS de 2020 à 2027. Or notre PST court de 2021 à 2029. Il prévoit :

- la réhabilitation de 1 819 logements,
- la livraison de 579 logements,
- la résidentialisation (aménagement des espaces extérieurs) de 1 191 logements,
- la déconstruction de 740 logements.

Je vais m'arrêter sur ce volet, parce que Loge.GBM est très engagée dans le vaste projet de renouvellement urbain de Planoise qui associe, certes, la démolition d'immeubles, mais aussi, et surtout, des réhabilitations lourdes, énergétiques et l'aménagement d'espaces extérieurs. Vous verrez que nous avons un vaste programme qui commencera en 2024. Pour Loge.GBM, nous devons déconstruire 552 logements sur Planoise et avec la Grette ou les 408, cela nous fera un total de 1 100 logements démolis pour notre structure.

Concernant nos missions, notre principale mission consistant à louer des logements et à faire de la gestion locative d'immeubles d'habitat, il faut construire ou acquérir des immeubles collectifs ou individuels. Nous avons également comme mission l'entretien et la valorisation du patrimoine, et l'accompagnement des locataires. Je vais vous donner quelques chiffres clés. Nous avons dû les sélectionner, car nous aurions pu en mettre au moins quatre ou cinq diapositives. Il y en a un qui n'est pas noté, mais j'y tiens énormément. À mon arrivée en 2021, et je parle sous couvert d'Isabelle MARQUES, de mémoire, le taux de vacance commerciale était supérieur à 5 %. Au 31 octobre 2023, ce taux s'élève à 2,38 %, avec un objectif à atteindre par les équipes à 1,8 %.

Nous passons maintenant aux chiffres clés. Il y a plusieurs sortes de bleus. Je vais commencer par prendre les chiffres clés concernant les locataires. Nous avons 16 000 locataires, avec une moyenne d'âge de 49 ans, un revenu annuel fiscal de référence moyen à 10 266 €. Si vous faites la division, vous verrez que nous logeons un public vraiment très précaire. Par ailleurs, 48 % des locataires bénéficient des aides au logement. Pour mes collègues qui sont quasiment à mes côtés tous les mardis matin, nous allons pouvoir vous parler de la CALEOL (Commission d'Attribution des Logements et Examen de l'Occupation des Logements). Il y en a eu 48 en 2022, avec 1 054 propositions réalisées. Nous avons 4 CALEOL pour les programmes neufs, avec 231 demandes examinées pour 58 logements. Nous avons refusé 253 logements dans notre CALEOL.

Un autre chiffre clé n'est pas indiqué ici, mais je suis transparente et je tiens à le partager, car souvent, je sais que cela fait débat. De plus, à Loge.GBM, nous ne sommes pas des fanatiques de la vente de logement. Nous avons une ambition raisonnée et raisonnable. Dans notre CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale), nous devons procéder à la vente de 37 logements entre 2021 et 2026. Cela participe simplement à l'équilibre financier. Nous avons vendu 2 logements en 2021 et 3 en 2022. Nous avons vendu aussi d'autres produits. Nous venons notamment de signer la vente du CFA rue Mercator. Lorsque nous le pouvons, nous vendons aussi des locaux commerciaux. Nous préférons vendre ce type de produit plutôt que du logement, certaines demandes de logement étant très importantes sur notre territoire. Je passe à quelques chiffres concernant cette fois le patrimoine. Au 31 décembre 2022, nous avions 7 432 logements, dont 95 % sur la ville de Besançon, soit 7 048 logements, et 384 logements sur le Grand Besançon. Nous avons 394 logements étudiants, dont le taux de vacance est assez important. Sachez que nous ne savons pas bien faire, que ce n'est pas notre cœur de métier. Nous devons encore progresser sur ce taux de vacance.

J'ajoute quelques mots sur notre projet d'entreprise. Certains d'entre vous savent que nous avons travaillé lors d'un séminaire très intéressant en janvier 2022. Nous avons choisi collectivement six orientations. À charge aux salariés de se les approprier et de produire ce projet d'entreprise qu'ils ont baptisé « le meilleur est avenir » (il n'y a pas de faute !). Ce projet se décline en 29 actions en cours d'élaboration et qui doivent être travaillées entre 2023 et 2025.

Isabelle MARQUES va pouvoir maintenant vous montrer les belles photos. En 2022, nous avons livré 63 logements neufs, dont 52 à Besançon et 11 à Serre-les-Sapins. Dans le cadre d'un plan de relance de l'État, nous avons pu initier 228 réhabilitations en 2022, soit 131 logements aux tours de l'Amitié, 97 logements à Fontaine-Argent. Ces logements seront finalisés d'ici la fin de l'année, ou en début d'année 2024 au plus tard. Il est important de vous dire que nous veillons systématiquement, au moment

du montage des opérations, à trouver l'option la plus pertinente en énergies renouvelables. Pour les tours de l'Amitié, nous pouvons optimiser ceci par un raccordement au chauffage urbain de Planoise. Quant à Fontaine-Argent, nous avons pu changer la chaufferie par une chaudière bois. Également sur les tours de l'Amitié, nous avons pu aussi mettre des balcons, ce qui était attendu des locataires et cela prend forme. Si vous passez devant, vous verrez que ce chantier avance bien.

En 2023, nous avons livré 72 logements, dont 64 rue de Dole, 4 à Marchaux et 4 à Geneuille. Je m'arrête quelques instants sur le programme de la rue de Dole que nous inaugurerons le 23 novembre prochain. Il s'agit d'un projet de résidence intergénérationnelle et inclusive. Nous avons eu à la fois le soutien du Département et celui de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), et 12 ménages pourront bénéficier d'une aide à la vie partagée dédiée à la fois à l'animation et à la mise en œuvre d'actions définies dans un projet de vie sociale. Si vous venez nous voir le 23 novembre, vous verrez qu'il y a une salle commune où les résidents pourront partager de nombreuses activités. En 2024, nous continuerons la réhabilitation de 245 logements, avec un énorme programme de rénovation sur l'entrée de ville. Il faut reconnaître que rue de Vesoul, notre patrimoine n'est pas très beau. Il y a aussi un fort enjeu d'amélioration de la performance énergétique.

Ce sont ainsi 160 logements qui seront réhabilités. Nous aurons également la réhabilitation de 19 logements sur 3 sites bisontins (chemin des Montarmots, rue des Sapins et avenue de Montjoux), la réhabilitation de 66 logements au 11 avenue de l'Île-de-France. Nous démarrons les aménagements d'extérieur sur Planoise, sur plusieurs adresses, notamment avenue de Bourgogne. Nous finirons la démolition de Flandres, Époisses et Champagne en fin d'année et nous produirons 56 logements neufs. Nous continuerons à mettre en place les actions du projet d'entreprise, notamment avec une attente particulière dans la mesure où nous renforçons les liens avec nos locataires. Nous devons également consolider nos résultats économiques, notamment concernant le taux de vacance. Merci de votre attention. Ce n'est pas un exercice facile. Avec Isabelle MARQUES, nous voulions dire beaucoup de choses.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Oui, l'exercice impose une synthèse et c'est toujours un peu compliqué. Il faut donc faire des choix.

Mme MICHEL.- Cela étant, nous avons du temps pour répondre à l'ensemble de vos questions.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- S'il y avait des questions complémentaires. Évidemment, nous ne traitons pas ici des préoccupations pouvant survenir dans tel quartier ou telle commune. Ce n'est absolument pas l'idée et cela reste à faire éventuellement. Si vous avez des questions, des observations ou des contributions sur le fonctionnement, la stratégie, les orientations ou les succès de Loge-GBM, à vous de les exprimer.

M. CAYUÉLA.- Madame la Présidente, je vous interpelle, parce que nous rencontrons de grandes difficultés à joindre Loge.GBM. C'est désolant, car personne ne répond. L'attente fait qu'au bout d'un moment, il n'y a plus personne, on recommence et on recommence... Je trouve cela assez triste. Nous avons des besoins. Or nous ne pouvons pas les exprimer. Par l'intermédiaire d'un ami, j'ai réussi à avoir une adresse email et j'ai pu avoir des échanges écrits avec la personne chargée de s'occuper de certains problèmes. Depuis, je n'ai pas réussi à joindre de nouveau ce monsieur. Il a disparu de la circulation. J'aimerais que l'on s'inquiète de ce fait, car nous avons des urgences que nous ne pouvons pas traiter. Vous savez très bien que c'est toujours le maire qui est sollicité, ressollicité. Or nous n'avons personne avec qui échanger, ce qui est très ennuyeux. Je suis déçu, et je ne dois pas être seul. C'est grave de ne pas pouvoir être entendu. Voilà, chère madame. Excusez-moi.

Mme MICHEL.- Merci. Cette difficulté m'est souvent remontée et elle est remontée à l'ensemble des équipes. Nous y travaillons. Nous savons que nous avons une marge de progrès à faire sur l'accueil téléphonique qui repose sur nos personnels d'accueil, mais pas uniquement. Il faut aussi que l'ensemble du personnel de Loge.GBM réponde à toutes les communications et emails. C'est une difficulté. Je ne peux pas vous le dire autrement. Nous y travaillons avec Isabelle MARQUES. Cela n'a pas été très apprécié. Lors de la Journée de la Cohésion sociale, la Présidente a parlé de cette difficulté. Nous y travaillons et j'espère que nous allons progresser.

M. CAYUÉLA.- Qui pourrais-je joindre ? Puisque vous êtes là, que pourriez-vous nous conseiller ?

Mme MICHEL.- En général, on me joint beaucoup. Vous pouvez toujours me joindre, je veux bien jouer le jeu, il n'y a pas de difficulté. Avec Isabelle MARQUES, nous allons vous donner nos cartes. Cela étant, sachez que ce point est très régulièrement travaillé. Je répète que nous avons bien conscience de cette difficulté qui nous est remontée très régulièrement.

M. CAYUÉLA.- Merci.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme CHASSAGNE.- Bonsoir. Merci beaucoup pour cette présentation, Carine MICHEL. J'aurais une remarque et une question. C'est vrai que nous avons de gros enjeux sur notre territoire au moins sur deux sujets, voire trois, en termes de logements sociaux disponibles, en termes de réhabilitation, puisque nous ne pouvons plus imaginer à l'avenir peut-être les mêmes politiques de déconstruction. Sur l'Amitié, je n'ai pas suivi le sujet de près, mais je tiens vraiment à souligner votre travail, l'intégration des balcons semblant vraiment indispensable et être la base. En effet, la plupart des habitants et des humains souhaitent pouvoir avoir un extérieur, une vue a minima, et cette ouverture est essentielle. Nous voyons bien que dans d'autres quartiers, d'autres bailleurs ne sont pas forcément sur cette politique et ils font une isolation par l'extérieur sans repenser les ouvertures. Je crois qu'aujourd'hui, on doit vraiment repenser ces ouvertures pour qu'elles soient plus ouvertes sur l'extérieur. Par exemple, les gens qui rencontrent par la suite des soucis de mobilité doivent absolument avoir cette vue sur les mouvements extérieurs et sur le paysage. J'espère qu'il ne sera plus possible d'imaginer des projets de réhabilitation sans rester complètement figé sur l'architecture de base. On doit vraiment aller au-delà.

Un autre point très positif m'a interpellé dans votre présentation. Il concerne les logements à destination des personnes âgées rue de Dole. Je sais que par ailleurs, dans d'autres communes de l'agglomération, il y a des projets comme celui-là. D'autres modèles ont aussi été mis en place sur le territoire. J'imagine que cette structure va accueillir un petit nombre de personnes. J'aurais voulu savoir si, comme avec d'autres bailleurs sociaux, il existait un système de personnes qui encadrent. Y a-t-il une politique d'accompagnement concernant le lien entre résidents ? En effet, ce n'est pas toujours facile. Vous parlez de projet de vie. Or cela ne va pas de soi. S'il n'y a pas un cadre d'accompagnement social à ce niveau-là, le projet de vie ne peut pas s'inventer.

Mme MICHEL.- Aline, toutes les équipes et la Direction du Patrimoine de Loge.GBM sont très attentives. En effet, lorsque nous travaillons sur une opération de réhabilitation, nous prêtons une grande attention à regarder les ouvertures. C'est ce qui a été fait aux tours de l'Amitié. Il y a une vraie attention de l'ensemble des équipes pour permettre aux locataires du parc social d'avoir un certain cadre de vie. Notre logo, c'est l'habitat social qui peut être aussi un habitat de qualité. C'est vraiment l'ADN de Loge.GBM. Concernant la rue de Dole, évidemment, nous avons des professionnels de l'Action sociale à nos côtés pour que cela soit une pleine réussite pour les résidents qui ont intégré la résidence en octobre dernier. Avec une animatrice, nous allons essayer de faire vivre cette structure du mieux que nous pouvons. Nous avons aussi une attention particulière dans notre parc pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées pour aménager des travaux moins importants, pour refaire des salles de bains. Nous avons réhabilité ainsi 39 logements, sans intervention lourde ni impact sur le loyer.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. Catherine BARTHELET.

Mme BARTHELET.- Merci, Carine, pour la présentation. Excusez-moi, je suis arrivée un peu en retard. Je voulais rebondir simplement sur les interventions. Tu reviens sur ce qui est fondamental, c'est-à-dire l'humain au cœur du projet urbain. C'est le titre d'un livre, mais c'est tout à fait cela. C'est bien de faire des réhabilitations, des constructions, mais il faut de l'animation autour. Cela se passe très bien à Pelousey et je pense qu'il faut que tous les maires puissent avoir le numéro de téléphone portable du référent. Il y a des référents par site et il faut nous éviter de passer par le standard habituel pour que nous ayons ce lien. C'est un référent particulier, nous le savons très bien. Les maires ne vont pas abuser de sa disponibilité. Nous devrions simplement pouvoir échanger sur des situations compliquées ou non. Il me semble que nous devons avoir ce rapport privilégié.

Il faut dire aussi que dans les communes, nous avons la chance d'avoir des petites commissions qui peuvent intervenir, qui mettent du lien dans les projets. Il faudrait les intégrer aussi. C'est le cas chez nous avec notre commission Environnement qui a participé pour que ce projet intergénérationnel

fonctionne. Il ne faut pas nous tenir à l'écart. Cela n'a pas du tout été le cas, mais nous ne devons pas, en tant qu'élus, nous tenir nous-mêmes à l'écart des projets, parce qu'il y a un référent. Il faut dire aussi que c'est à nous à faire en sorte que cela fonctionne. Le début est parfois un peu difficile, mais une fois que les habitants sont dans la dynamique, ils viennent nous dire qu'ils ont besoin d'un récupérateur d'eau de pluie ou autres et nous avançons. Cela peut très bien se passer si nous nous y mettons tous.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. C'était une contribution.

Mme MICHEL.- J'aurais voulu voir les photos de 2024, car certains projets sont emblématiques pour moi. L'un d'entre eux a été démarré en 2023 et nous allons le livrer en 2024. Je veux parler de la rue du Lycée. C'est une belle opération cœur de ville de 20 logements. Pour ceux qui connaissent, avenue Carnot, il y a le Rectorat où nous avons un projet de 45 logements en 2024. Nous avons également Chaillot, projet dont nous avons beaucoup parlé, Fontaine-Écu. Les images sont non contractuelles, parce qu'elles ne sont pas apparues. Nous avons aussi de beaux projets à Franois. Nous en avons parlé longuement lors de notre Conseil d'Administration de mardi. Nous avons également Montferrand-le-Château, dont nous attendons un vote du Conseil Municipal. Nous avons aussi d'autres projets, mais peut-être sur 2025 avec Pascal. Il y en a encore cinq chez Catherine où il nous restait une emprise foncière. Nous sommes quittes de prendre nos fonds propres. Je ne vous l'ai pas dit, notre situation est saine, mais je le dis pour les maires, parce que souvent, on négocie le prix d'achat des biens. Notre situation financière est saine, mais nous sommes aussi parfois obligés de regarder. Mes collègues m'entendent souvent dire que les recettes de Loge.GBM proviennent uniquement des loyers des locataires.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Très bien. Merci. Je suis obligé de remercier à nouveau Carine MICHEL et sa directrice. Je leur assure à la fois notre soutien et notre accompagnement politique dans une action ambitieuse qui n'est pas simple tous les jours non seulement sur la conduite de la politique concrète sur le terrain, mais aussi sur la gestion de l'entreprise. Merci à vous. Je vous souhaite une pleine réussite pour la suite.

Syndicat Mixte (SyML) Lumière

Une présentation est projetée en séance.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Nous enchaînons avec le Syndicat Lumière sur lequel Sébastien COUDRY va nous faire le point.

M. COUDRY.- Bonsoir. Je vais vous présenter le Syndicat Mixte Lumière, syndicat d'aménagement numérique du territoire à destination des établissements publics, mais aussi à destination d'opérateurs privés, ce qui permet de faciliter notamment le développement économique. Le réseau Lumière est un réseau souverain, indépendant et sécurisé.

En termes d'organigramme, je suis le président au titre du Grand Besançon. Nous avons comme vice-président Denis LEROUX qui est vice-président du Département du Doubs. Sont représentés dans notre comité :

- GBM avec Nicolas BODIN, Catherine BARTHELET et Yves GUYEN (titulaires),
- le Département du Doubs avec Valérie MAILLARD (titulaire) et Aly YUGO (suppléante),
- la Ville de Besançon avec Marie ZEHAF.

Le Syndicat a à peu près trois ETP mis à disposition par GBM : un ingénieur, un technicien et un mi-temps pour l'administration, accompagnés par les directeur et directeur adjoint de la DSI (Direction des Systèmes d'Information).

Dans ses missions, le Syndicat a une politique d'aménagement en cohérence avec les différents schémas départementaux, régionaux et nationaux. Il favorise le très haut débit pour tous, mais indirectement, puisque c'est à travers son réseau que peuvent passer les opérateurs privés, et ensuite facturer à différents clients. Il loue et met à disposition la fibre optique aux entreprises, aux administrations et aux opérateurs. Sa mission est également d'assurer la gestion de l'administration du Syndicat ainsi que l'exploitation du réseau Lumière. Son périmètre d'intervention concerne globalement le Grand Besançon.

Un peu d'histoire. Le réseau Lumière va bientôt fêter ses 30 ans. Il s'agit au départ, en 1994, de tirer une fibre entre deux bibliothèques, une bibliothèque universitaire et une bibliothèque bisontine. Progressivement, le réseau va s'étendre. Le groupe fermé d'utilisateurs au départ comporte la Ville de Besançon et l'Université, comme je l'évoquais.

Durant les années 90, s'ajoutent le CHU (Centre Hospitalier Universitaire), le Département du Doubs, la Région de Franche-Comté, le Rectorat, le ministère de la Défense, le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), etc. En 2001, il est décidé de créer la structure du Syndicat Mixte Lumière avec les quatre membres. Le réseau s'étend de manière assez importante le long du tramway, puisque nous faisons passer des fibres à chaque fois que nous en avons l'occasion lors de différents travaux de voirie, et notamment du SYDED (Syndicat mixte d'Énergies du Doubs), comme nous pourrions l'évoquer par la suite. Dans la décennie 2010, nous fibrons quatre zones d'activités. Nous passons par le datacenter Euclède qui se trouve à côté du CHU. Nous mettons en place un wifi territorial, ainsi qu'un schéma directeur pour développer le Syndicat Lumière. Nous avons 360 km de fibre pendant cette décennie.

Depuis 2019, nous avons :

- le transfert de la Ville et des fourreaux, anciennement Numéricable,
- le développement d'objets connectés,
- l'expérimentation du réseau LoRA pour la Smart City,
- la question des pylônes télécom repris par le réseau.

Tout cela fait qu'aujourd'hui, nous avons 440 km de linéaire.

Voilà en quelques chiffres comment illustrer les activités du Syndicat Mixte Lumière. Ce sont 10 établissements publics. Nous avons également plusieurs zones d'activités fibrées. Le réseau passe par une vingtaine de communes. Nous avons de nombreux équipements publics fibrés, 215 bâtiments administratifs. Nous avons 15 opérateurs de service. Ces opérateurs privés utilisent le réseau Lumière, louent des fibres et permettent de desservir plus de 150 entreprises. Vous avez ensuite en image l'étendue du réseau Lumière.

Concernant les finances, nous avons un excédent de 1,5 M€ pour cette année 2022, un léger excédent en termes de recettes. Plus de la moitié des dépenses de fonctionnement n'est pas réelle, mais concerne des opérations d'ordre, le reste concernant la convention de services communs (agents mis à disposition par GBM, impôts et intérêts). En investissement, évidemment, nous investissons sur le réseau dans nos infrastructures. Les recettes de fonctionnement concernent les cessions de fibres. En effet, nous vendons des fibres aux différents établissements publics et nous louons des fibres à des opérateurs privés.

Pour vous donner des exemples de l'activité, pour les réalisations de 2022, nous renforçons en étendant le réseau sur la rue de Belfort, sur le secteur Trépillot, comme vous pouvez le lire. Nous renforçons également le réseau des établissements publics du Grand Besançon, de la Ville, notamment les écoles, les bâtiments de la Citadelle, les cimetières, les armoires d'éclairage public. Nous faisons aussi du fibrage événementiel, à l'occasion du cyclocross à La Malcombe, de Détonation à La Rodia, ou encore le Hacking Health. Évidemment, les différents membres du réseau sont aussi concernés, notamment le Département du Doubs, la Région, l'Université, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les différents opérateurs privés que nous avons indiqués et que vous voyez également à l'écran.

Enfin, pour terminer, en termes de perspectives pour 2023, il s'agit pour nous :

- de continuer de renforcer ce réseau,
- de poursuivre les enfouissements notamment avec les opérations du SYDED,
- de moderniser le réseau,
- de poursuivre sur la question des pylônes télécom.

Il s'agit également pour nous de répertorier les réseaux qui nous appartiennent. En effet, nous ne sommes pas capables de dire précisément quelle est l'étendue de notre réseau et qui l'emprunte. Cela pourrait nous amener à facturer la location à nos usagers et augmenter légèrement les recettes en fonctionnement. Nous avons également une stratégie pour développer la Smart City sur le territoire, et notamment dans vos communes si cela peut vous intéresser, puisque nous pouvons être centre de ressources pour vous, dans un réseau en propre, souverain, sécurisé. Pour exemple, sur la ville de Besançon et sur le Grand Besançon, sur environ 400 bâtiments, il faudrait multiplier le nombre

d'abonnements Internet par ces bâtiments, ce qui reviendrait à 200 000 €/an, soit une économie de 200 000 €/an que fait gagner le Syndicat avec ce réseau en propre.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. Avez-vous des observations ou questions ? Je n'en vois pas.

S'adressant à M. COUDRY. Tu leur as donc apporté tout ce qu'ils souhaitaient. Merci beaucoup à toi pour cette présentation. J'ai adressé des vœux à Loge.GBM. Je ne manquerai donc pas d'en faire autant au Syndicat Lumière et à toute l'équipe.

Je vous disais que nous n'avions que deux présentations dans cette séquence informative. Je vous propose maintenant de rentrer dans l'ordre du jour plus concret du Conseil Communautaire.

2^e PARTIE : CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- On ne m'a pas donné d'indication sur les excusés et les pouvoirs. Apparemment, c'est en voie d'arrivage. Je vous en donnerai lecture dès que je les aurai. On m'indique que nous avons le quorum, ce qui est le point le plus important. Bien évidemment, comme il est d'usage, j'invite les élus potentiellement concernés par des conflits d'intérêts à le signaler, ce que vous ne manquez pas de faire régulièrement.

La secrétaire de séance a été désignée en début de séance.

D'emblée, je vous invite à approuver le procès-verbal du Conseil du 28 septembre 2023. Y a-t-il des avis défavorables ou des abstentions ? Ce procès-verbal est adopté. Bien évidemment, nous vous renvoyons sur les supports dématérialisés pour pouvoir en prendre connaissance autant que vous le souhaitez.

Les pouvoirs sont les suivants : Daniel PARIS à Émile BOURGEOIS, Pascale BILLEREY à Olivier GRIMAITRE, Gilles SPICHER à André TERZO, Anne VIGNOT à Gabriel BAULIEU jusqu'à son arrivée, ce qui ne devrait pas tarder, Jamal-Eddine LOUHKIAR à Anne VIGNAULT dès qu'elle sera là, Hugues TRUDET à Eloy JAMAREGO, Guillaume BAILLY à Myriam LEMERCIER jusqu'à son arrivée, Myriam LEMERCIER à Guillaume BAILLY après son départ, Ludovic FAGAUT à Marie LAMBERT, Claude VARET à Christine WERTHE, Alain BLESSEMAILLE à Jacques KRIEGER, Pierre CONTOZ à Daniel HUOT, Maryse VIPREY à Philippe SIMONIN, Cyril DEVESA à Damien HUGUET, Valérie HALLER à Benoît CYPRIANI, Jean-Emmanuel LAFARGE à Annaïck CHAUVET, Marie-Thérèse MICHEL à Fabienne BRAUCHLI, Juliette SORLIN à Yannick POUJET, Jean-Hugues ROUX à Marie ZEHAF, Sylvie WANLIN à Nicolas BODIN, Benoît VUILLEMIN à Catherine BARTHELET, Anne BENEDETTO à Kevin BERTAGNOLI, Hasni ALEM à Christophe LIME, Christophe LIME à Aline CHASSAGNE après son départ, Jean-François MENESTRIER à Franck BERNARD.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Mme Marie-Jeanne BERNABEU comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil de Communauté du 28 septembre 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2. Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Avez-vous des observations ? Je n'en vois pas. Nous sommes invités à prendre connaissance. Il n'y a donc pas de vote particulier.

Le Conseil de communauté prend connaissance de l'état des décisions du Bureau dans le cadre de ses délégations du Conseil.

3. Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- C'est le même traitement. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Merci.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

4. Election d'un membre du Bureau

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Les rapports n° 4 et suivants sont liés. Il y a d'abord une élection, puis quelques désignations, avec la question, bien évidemment, des indemnités des élus. Concernant le rapport n° 4, je donne précisément les choses.

Suite à la démission de Madame Anne BENEDETTO de son mandat de conseillère communautaire déléguée, un poste de conseiller communautaire délégué est vacant. Conformément à l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) renvoyant notamment aux dispositions des articles L.2122-7 et suivants du même Code, les autres membres du Bureau sont également élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Conformément à l'article L.5211-9 du CGCT, la Présidente peut accorder délégation aux autres membres du Bureau, lesquels deviennent Conseillers Communautaires Délégués. Il s'agit donc d'un rappel strict des textes.

Nous allons procéder à l'élection pour pourvoir au remplacement d'Anne BENEDETTO. J'ajoute une disposition qui n'est pas dans le rapport, mais elle est dans la charte de gouvernance. Comme vous le savez, les membres du Bureau sont élus à partir d'une candidature proposée par les secteurs concernés, ce qui n'exclut pas d'autres candidatures si certains le souhaitent. Anne BENEDETTO émane du secteur de Besançon. Par conséquent, une candidature émane de ce secteur, ce qui ne fait pas obstacle, comme nous l'avons vu très récemment lorsque nous avons élu le remplaçant de Michel JASSEY, Gilles ORY, sur l'instant qui va suivre.

Il s'agit tout d'abord de désigner des scrutateurs pour procéder à la vérification du bon déroulement des opérations électorales. Sur le papier que l'on m'a préparé, on note les plus jeunes élus, deux par table de dépouillement. Une table de dépouillement suffit. Dans l'ordre de jeunesse, nous avons Nathan SOURISSEAU en pole position. Nathan, il faut encore en profiter, mais cela ne durera pas. Il nous en faut un deuxième. Je passe sur les autres noms compte tenu des absents. Le deuxième serait Lorine GAGLIOLLO. Ils acceptent avec enthousiasme l'un et l'autre.

Il s'agit maintenant d'élire le 17^e conseiller communautaire suite à la démission, dont je vous parlais il y a un instant, d'Anne BENEDETTO. Nous devons procéder au vote à bulletin secret. Encore une fois, nous l'avons fait suffisamment récemment pour nous en souvenir. J'ai parlé du nombre de tours nécessaires s'il y a lieu. Bien évidemment, ce genre de scrutin nécessite le vote à bulletin secret. Il n'y a pas de vote électronique. Les scrutateurs sont désignés. Le service de Gestion des Assemblées distribue le matériel électoral pour l'élection, c'est-à-dire le bulletin et l'enveloppe. Une fois les candidatures enregistrées et le vote commencé, l'examen de l'ordre du jour pourra être poursuivi. C'est la raison pour laquelle nous lançons l'opération, y compris avant l'intervention de Madame CHARBIT. Nous sommes dans les délais, ce qui est parfait. J'arrive au stade où il convient de procéder à l'appel des candidatures. J'en ai une sur le papier, mais il serait mieux que cette candidature se signale dans la salle. Le micro est allumé. Je donne la parole à André TERZO.

M. TERZO.- Merci, Monsieur le Vice-Président. Je vais vous lire ma déclaration d'intention. Certains ont pu déjà la voir. Je suis conseiller municipal délégué aux animations sportives à la Ville de Besançon. Je m'occupe du sport handicap et du sport santé. Je suis aussi administrateur au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), Vice-Président au SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets).

Je suis également retraité, ce qui me permettra :

- d'apporter du temps à cette délégation,

- de travailler avec l'ensemble des acteurs du logement social, bailleurs sociaux, service de l'Habitat, etc.,
- d'être attentif aussi à la politique du peuplement sur notre territoire, à l'accueil des nouveaux Grands Bisontins entrant sur le territoire, accédant parfois à un nouvel emploi, qui arrivent parfois pour se loger, afin que le logement ne soit pas un frein, pour une parfaite intégration,
- de veiller à ce que la fracture sociale déjà aggravée par le contexte de l'inflation et la crise du logement ne s'amplifie pas,
- d'être très attentif à la mixité sociale dans nos quartiers et communes,

Je pourrais ainsi travailler avec l'ensemble des communes pour valoriser l'intérêt des logements sociaux sur l'ensemble de notre territoire, car l'accueil de nouvelles familles sur l'ensemble de nos communes est une véritable richesse et une belle attractivité. J'ai travaillé sur le secteur du logement, faisant partie pendant de nombreuses années de différentes commissions Logement nationales et locales.

Considérant aussi mon positionnement vis-à-vis de la charte politique du Grand Besançon Métropole, j'ai bien pris connaissance de la charte politique de GBM. Au titre de ma délégation, je mettrai tout en œuvre pour l'équilibre à l'intérieur de notre territoire. Pour le positionnement vis-à-vis du projet du territoire, le projet des territoires de GBM permet de se projeter dans l'avenir et de définir les priorités que je partage. Merci à tous.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci, André. C'est très explicite et très riche en termes de présentation de candidature.

Vous l'aurez compris, André est le candidat présenté par le secteur de Besançon, ce que je rappelai précédemment en application de notre charte de gouvernance. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Je crois que le nom est porté à l'écran. Vous avez tous les éléments nécessaires. Je vous invite tout simplement à procéder au vote. Auparavant, je vois qu'il y a une question.

M. CROIZIER.- Merci. Monsieur le Premier Vice-Président, mes chers collègues, je voulais tout d'abord remercier Madame Agnès MARTIN de nous avoir représentés lors de la réunion de secteur et de porter notre vision du logement public qui est celui de la solidarité. Comme elle s'y était engagée en Conseil Municipal, Madame MARTIN respectera la charte de gouvernance et ne se présentera pas ce soir. Aussi, je souhaitais toutefois être rassuré sur le fait que nous désignons un conseiller communautaire délégué au logement public qui est en phase sur les orientations du projet de territoire de GBM. J'aimerais demander à Monsieur TERZO quelle est sa position personnelle sur le Programme de Renouvellement Urbain de Planoise soutenu par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), qui, avec plus de 183 M€, correspond au plus gros budget dont GBM a la charge et sur lequel il aura à intervenir. C'est ma question.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. Une question est posée. Chacun peut demander la parole, mais je suggère que nous n'y consacrons pas une heure. Toutefois, une question t'étant posée, André, ce serait bien d'y répondre. Mais si nous pouvions en rester à cette réponse, ce serait bien. C'est un souhait. André, vas-y.

M. TERZO.- Pour bien répondre à Monsieur CROIZIER, j'aurai analysé la totalité de ce qui me sera confié à ce moment-là. Nous verrons à ce moment-là sans aucun problème ce que nous pouvons voir concernant ce dossier. Je reviendrai vers vous s'il le faut pour vous apporter des éléments nécessaires si des éléments manquaient. Néanmoins, je dois analyser complètement le dossier que je ne connais pas plus que cela aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- De la place que j'occupe, je peux dire, et n'importe lequel d'entre nous pourra le dire, que le NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) est un engagement que nous avons formellement pris dans cette assemblée, si cela s'avérait utile à rappeler. Après une petite précision que je voulais indiquer suite à l'élection, on m'a dit que les conseillers communautaires délégués, en termes d'ordre de rang, remonteront d'un rang à partir du 6^e conseiller communautaire après cette élection. Je crois que c'est à partir de Françoise PRESSE si mes indications sont bonnes. Je vous propose de procéder au vote. Pardon, il y a une demande de parole.

M. CROIZIER.- Merci. Je me dois de réagir. Monsieur TERZO s'est engagé à soutenir les orientations du projet de territoire de Grand Besançon Métropole. J'aurais aimé qu'explicitement, il puisse dire ce

soir qu'il allait, dans le cadre de ses missions, soutenir, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Premier Vice-Président, le fait que l'orientation du projet de territoire est bien en faveur du Plan de Renouvellement Urbain de Planoise. Je rappelle une seconde fois que c'est le plus gros projet de Grand Besançon Métropole. Je ne serai pas plus long.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Tout à fait. Sur le fond de l'engagement politique de cette assemblée, il n'y a pas d'ambiguïté, chacun le sait.
André, souhaites-tu ajouter quelque chose ?

M. TERZO.- Comme je viens de le préciser à Monsieur CROIZIER, il faut analyser la totalité des choses. Pour l'instant, je ne suis pas encore élu.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Ce qui n'est pas faux !

M. TERZO.- Une fois élu, je verrai l'ensemble du dossier et j'échangerai avec Monsieur CROIZIER sur ce point.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Simplement, je le dis en direct, André. Cette assemblée ayant voté le NPNRU, elle est engagée sur ce programme. Nous espérons bien que tu y es également. Cela étant, je n'ouvre pas de débat sur ce sujet ce soir. Ce n'est pas inscrit à l'ordre du jour. Merci, pour que nous nous soyons bien compris.

Présentation de l'OCDE

Une présentation est projetée en séance.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- On m'indique que Madame CHARBIT est en ligne. Nous poursuivrons sous la présidence de notre Présidente les questions d'indemnités et les différentes désignations prévues à partir du rapport n° 5.
Madame CHARBIT, bonjour, ou bonsoir, et bienvenue dans notre assemblée. Il me revient de vous accueillir en l'absence de notre Présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'arrive.

Madame Anne VIGNOT rejoint la séance et reprend la présidence.

M. BAULIEU.- Les choses s'articulent bien. Madame CHARBIT, vous allez pouvoir être accueillie par notre Présidente.

Mme CHARBIT.- Merci, monsieur, et je suis désolée d'interrompre votre séance. Je vois que vous étiez en plein débat. J'espère que la suite sera positive.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bonjour à tous. Merci, Madame CHARBIT, d'avoir accepté cette invitation. Nous avons eu l'occasion de nous rencontrer à Paris quand justement nous avons été invités par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires). J'en profite pour dire que justement, cette Agence qui pilote la question des territoires d'industrie a bien labellisé notre territoire avec les 5 autres EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) du Doubs comme étant un territoire d'industrie. Je rappelle le titre sous lequel nous apparaissions désormais : « Alliance, précision et luxe Doubs ». C'est le nom de notre territoire qui, bien sûr, montre la spécificité de nos filières entre autres, des filières évidemment issues de notre histoire horlogère. Il a su largement développer un savoir-faire qui a trouvé d'autres filières aujourd'hui, par exemple les filières microtechniques ou les filières de biotechnologie.

C'est très coordonné, puisque je viens de Chalon-sur-Saône où les ministres ont annoncé l'ensemble des territoires reconnus en France. Il était important que nous puissions y être. J'y étais en compagnie de Cédric BOLE et de Nathalie AUGÉ qui représentent un binôme élu et industrie. Nathalie AUGÉ représente une histoire sur notre territoire de l'industrie, puisqu'elle est une héritière. En effet, je crois que cela fait trois ou quatre générations de l'industrie métallurgique qui existe sur notre territoire. Elle expliquait d'ailleurs que cette industrie a toujours tenu malgré le fait que parfois, certains partaient dans des pays lointains. Elle a toujours maintenu son activité sur notre territoire. C'est la raison pour laquelle

c'est précieux aussi de savoir travailler avec des industriels ancrés dans un territoire, qui tiennent à leur territoire et dont la logique montre aujourd'hui son caractère extrêmement solide et visionnaire. Il faut donc saluer le fait que nous ayons des industriels sur notre territoire extrêmement forts et visionnaires, avec lesquels nous travaillons main dans la main.

Je vous remercie, car c'est important. Je trouvais essentiel que nos élus sur notre territoire puissent entendre finalement les politiques menées tant au niveau européen qu'au niveau mondial et que vous puissiez justement présenter ces politiques, car très souvent, finalement, depuis un travail de commune, on peut se sentir éloigné de ces politiques alors qu'elles nous concernent tous.

Je vous propose maintenant de vous laisser la parole.

Mme CHARBIT.- Merci beaucoup, Madame VIGNOT. Merci à tous pour votre accueil. Au même titre que vous aspirez à peut-être comparer vos territoires et savoir comment l'OCDE, qui est une organisation internationale, positionne les différents territoires notamment en France. De notre côté, c'est vraiment très important de pouvoir avoir ce dialogue avec le développement régional en pratique, les objectifs et les défis qui se posent aux décideurs locaux. C'est donc une très grande opportunité de mon côté aussi, et je vous en remercie. Dans la présentation, bien sûr, il y a beaucoup de transparents, de « slides », comme je vais sûrement le dire dans le jargon, parce que cela me vient malgré moi, même si je suis très heureuse aujourd'hui d'avoir l'opportunité d'intervenir dans ma langue.

Pour me présenter, je travaille à l'OCDE depuis une vingtaine d'années. Auparavant, j'étais professeur dans le supérieur. Je suis économiste. Je m'occupe aujourd'hui de l'attractivité régionale et de l'intégration des migrants dans un centre, une des directions principales de l'OCDE qui met l'accent sur l'entrepreneuriat, les PME, les régions et les villes, ce qui inclut aussi le tourisme. Nous nous attachons beaucoup non seulement aux questions de développement régional, mais aussi aux questions de gouvernance pluriniveaux, tous les enjeux de la décentralisation en pratique et il y a beaucoup à dire en France.

Qu'est-ce que l'OCDE ? Pour ceux qui ne seraient pas familiers, cette organisation existe depuis plus de 60 ans. Elle réunit aujourd'hui 37 pays dans le monde, la plupart des pays européens, mais pas tous, tous les pays d'Amérique du Nord, un certain nombre de pays d'Amérique latine, et du côté de l'Asie et du Pacifique, l'Australie, la Corée et le Japon. Nous travaillons vraiment à l'échelle mondiale, même si une bonne partie de nos pays membres est européenne. Il y a une grande interaction, une grande unité dans le travail que conduit la Commission européenne et celui que nous conduisons à l'OCDE, plus particulièrement d'ailleurs en ce qui concerne le développement régional.

Comment cela marche-t-il à l'OCDE ? Tous les gouvernements des pays membres sélectionnent un représentant pour chaque domaine de politique. Par exemple, un comité très connu, le comité de l'Éducation, parce qu'ils fournissent les indicateurs PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves) qui comparent les niveaux des élèves, surtout des collégiens dans le monde. Pour chaque pays, quelqu'un, notamment en France, le ministère de l'Éducation, va représenter la France dans ce comité. Ces comités se réunissent au moins deux fois par an. Ils nous donnent notre programme de travail, ils évaluent nos travaux. En effet, chaque publication de l'OCDE ne peut être publiée que si elle est validée par cet ensemble d'acteurs, ce qui donne un poids et ce qui donne aussi une valeur assez forte à la comparaison statistique. C'est un peu la marque de fabrique de l'OCDE. Nous ne nous appuyons que sur des données, sur des évidences, sur des statistiques, même si parfois, ces données ont un caractère subjectif et pas forcément objectif, grâce à des enquêtes d'opinion.

Dans le cadre de ces différents comités, l'un d'entre eux existe depuis plus de 20 ans, le Comité des Politiques de Développement Régional (CPDR). Comme vous venez de le rappeler, Madame la Présidente, la France est représentée par l'ANCT. Avant, c'était la grande filière, DATAR (Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité régionale), CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires), etc., et aujourd'hui l'ANCT. Dans d'autres pays, cela peut être le ministère de l'Économie. Dans les pays de l'Europe de l'Est, ce sont souvent les ministères typiquement du développement régional. Ils gèrent les fonds européens. Ils ont donc créé des ministères à cet effet. Ce Comité des Politiques de Développement Régional est alimenté par des groupes de travail qui s'intéressent plus particulièrement aux politiques de développement urbain, aux politiques de développement rural, aux indicateurs territoriaux, à la gouvernance pluriniveaux. Nous avons même une initiative sur la gouvernance de l'eau qui a été et qui reste un sujet très important.

Que promeut ce Comité ? Il promeut ce que vous venez de souligner, à savoir la nécessité si nous voulons avoir des politiques efficaces, de les territorialiser et pas simplement de les alimenter d'une manière très « top down », décider d'en haut et imposer en bas, mais bien au contraire, en s'inspirant des pratiques et de l'expérience du terrain. L'OCDE n'est pas là pour dire qu'il faut plus ou moins de décentralisation, mais en tout cas, elle doit fonctionner. Pour cela, nous avons un certain nombre de principes et de bonnes pratiques à partager. Je pense que je reviendrai sur ce sujet dans ma conclusion, mais sachez que toutes les données que nous fournissons sont publiques. Si vous vous intéressez à une région en particulier, vous cliquez sur cette région sur notre site et vous avez toutes les informations que nous pouvons fournir la concernant, notamment en matière de bien-être, mais j'y reviendrai. Nous travaillons beaucoup avec la France (encadré à droite), et ce depuis longtemps.

Un des derniers documents que nous avons produits concernait l'internationalisation et l'attractivité des régions françaises. Ce projet a continué avec beaucoup d'autres pays et régions, je vais en parler. Nous travaillons aussi avec la France sur des études de cas dans l'industrialisation des territoires ruraux, notamment sur la politique des Territoires d'industrie, sur de nombreux sujets, y compris avec les villes. Nous avons réalisé des études sur Aix-Marseille, sur d'autres métropoles. Je reviendrai là-dessus aussi, mais c'est simplement pour vous dire qu'une relation assez forte s'est nouée avec la France et qu'elle est facilitée, le siège de l'OCDE étant à Paris.

Ensuite, j'ai tenté un exercice. Je ne sais pas si cela va vous parler, mais cela vous parlera certainement plus qu'à moi qui ne suis pas familière de votre région. Quand je vous dis que nous avons des bases de données à l'OCDE, nous en avons sur des indicateurs territoriaux à différentes échelles, à l'échelle des régions, ce que nous appelons TL2, « territorial level 2 » et qui équivaut à aux notes 2 de l'OCDE. Nous produisons des données aussi à TL3 au niveau des départements, par exemple français. Nous avons une base de données particulière sur les bassins métropolitains, avec une méthodologie d'ailleurs validée par Eurostat dite « des aires fonctionnelles urbaines », et c'est ce que je vous propose de voir aujourd'hui, le cœur en rouge représentant la ville-centre de Besançon, le périmètre chevauchant trois départements, essentiellement du côté du Doubs, mais aussi du Jura et de la Haute-Saône.

Toutes les données que nous proposons et concernant le territoire métropolitain de Besançon feront référence à ce périmètre. Ce n'est peut-être pas le périmètre administratif qui est le vôtre. Par exemple, dans le cas de Paris, le périmètre du Grand Paris ne signifie rien d'un point de vue économique, de bassin d'emploi ou de bassin de vie. La réalité est plutôt proche de la région Île-de-France que du périmètre du Grand Paris. J'avoue que je ne connais pas exactement le périmètre administratif de votre communauté, mais voilà en tout cas la base sur laquelle nous travaillons. L'OCDE paraît très éloignée, mais nous allons vraiment au cœur des choses. Vous avez l'image, vous pouvez situer votre municipalité, si vous êtes dans le périmètre ou non, si nous avons bien tenu compte de tel ou tel aspect, si nous ne sommes pas un peu trop proches de la métropole de Dijon. Bref, vous avez tous ces éléments en tête. Nous les avons en tête lorsque nous travaillons aussi sur des politiques territorialisées. Je précise que j'ai choisi de panacher les informations que je partagerai avec vous aujourd'hui. N'hésitez pas ensuite à me poser des questions sur les domaines qui vous intéresseront le plus.

Nous avons sorti un « regional outlook » sur les perspectives régionales de l'OCDE en 2023. Ce document est sorti il y a un mois. C'est vraiment la publication phare que nous réalisons tous les deux ans et qui synthétise l'état des lieux des disparités territoriales, la façon dont nous pouvons les expliquer, quelles perspectives et quelles conclusions nous en tirons. Nous tirons comme conclusion que les inégalités territoriales perdurent, pas forcément à l'échelle des grandes régions, entre grandes régions, mais elles perdurent à l'échelle des territoires dits « TL3 », ou, en gros, que nous pourrions estimer entre départements, bassins d'emploi, avec une réalité territoriale plus intégrée qu'à l'échelle des très grandes régions qui parfois couvrent beaucoup d'inégalités en interne.

Je vais vous en donner quelques illustrations sur la diapositive suivante. Que voyons-nous sur cette figure un peu complexe ? Vous avez deux colonnes. Dans la première colonne, figure le positionnement des pays en ce qui concerne la diminution des inégalités territoriales. Ces pays ont vu les inégalités territoriales se réduire, et par « inégalités territoriales », j'entends bien « inégalités non pas entre régions "notes 2", mais entre département ». Pour prendre l'exemple de la France, c'est à cette échelle territoriale. Ce sont les pays qui ont vu leurs inégalités entre territoires de cette échelle se réduire. En revanche, à droite, nous voyons les pays qui ont vu leurs disparités territoriales en termes de revenu, de PIB par tête, augmenter. C'est classé par tranche.

Il y a une première tranche concernant les pays riches parmi les pays de l'OCDE, qui ont un revenu plus élevé que la moyenne du PIB par habitant des pays de l'OCDE. Nous pouvons voir que la France figure à droite, parmi les pays qui, bien que riches, sont dans un processus de croissance comparatif par rapport à d'autres pays. Elle se situe dans le groupe de ceux dont les inégalités territoriales de revenu ont augmenté dans les 20 dernières années. C'est le cas aussi du Japon, du Royaume-Uni, des États-Unis, du Danemark ou de la Belgique. En revanche, de l'autre côté, nous voyons des pays comme l'Autriche ou la Finlande qui ont un revenu aussi important, mais où les inégalités territoriales ont tendance à se réduire, ce qui est le cas en particulier de l'Allemagne.

Vous avez dans la deuxième tranche les pays qui convergent, c'est-à-dire que leur revenu par habitant a progressé et se retrouve aujourd'hui dans la moyenne de l'OCDE. Là aussi, il y a ceux qui s'en tirent bien, avec des inégalités territoriales qui se réduisent en Nouvelle-Zélande, en Corée, en Lettonie, mais de l'autre côté, nous nous retrouvons avec des pays dont les inégalités territoriales augmentent (République tchèque, Hongrie, Pologne, de nombreux pays d'Europe de l'Est). Ces pays se sont enrichis, ils convergent vers l'OCDE, mais au prix de disparités territoriales qui s'accroissent. Dans le bas du tableau, on retrouve les pays d'Europe du Sud (Grèce, Portugal, Espagne et Italie), avec malgré tout, pour la Grèce, le Portugal et l'Espagne, des inégalités territoriales qui diminuent, mais parfois pour de mauvaises raisons, c'est-à-dire lorsque les territoires champions ne progressent pas aussi vite qu'avant. En Italie, c'est plutôt la pire situation. Non seulement les revenus d'ensemble décroissent par rapport à la moyenne de l'OCDE, mais en plus, les inégalités territoriales s'accroissent.

Ces éléments sont importants en termes de revenu, mais ils couvrent des réalités territoriales sur lesquelles j'ai donné des signaux, et sur lesquelles je vais donner quelques précisions maintenant dans le transparent suivant. Sur la gauche, nous avons positionné en bleu foncé les territoires des grandes métropoles, en mauve les métropoles moyennes, en vert des territoires qui se situent près d'une zone fonctionnelle urbaine importante de plus de 250 000 habitants, en jaune les territoires éloignés de ces zones urbaines fonctionnelles. Comme vous le voyez, la plus forte croissance en 20 ans – et vous le savez – échoie aux territoires très urbanisés, aux grandes métropoles, et à chaque fois un peu moins plus on s'éloigne de ce cœur des villes, avec bien sûr, en matière de croissance de PIB, pas de population à gauche, mais de PIB à droite, nous voyons fluctuer les aléas des crises, la crise 2008-2010, la crise Covid et le long tunnel de crises dans lequel nous nous situons aujourd'hui et sur lequel nous pourrions éventuellement revenir.

L'élément important à noter est que finalement, la richesse d'un territoire, c'est sa densité, sa population. Cela entraîne un certain nombre d'autres défis, que ce soit en matière de projection, d'environnement, mais la richesse économique est souvent associée à la densité démographique d'un territoire. Nous pouvons voir que si la plupart des régions des pays de l'OCDE ont tendance et risquent de perdre en termes de projection à droite, et vous voyez à droite la projection 2020-2040, même les territoires métropolitains sont amenés à perdre de la population. Nous sommes en situation de déclin démographique plus ou moins marqué selon les pays, mais la tendance est assez forte pour tous. Néanmoins, cela n'affecte pas de la même manière, c'est très asymétrique selon les types de territoire. Les régions qui vont perdre le moins d'habitants sont les territoires métropolitains par rapport aux zones les plus éloignées de ces cœurs de ville. C'est un problème évident, car cela entraîne des coûts, des coûts d'opportunités, on crée moins, on innove moins, mais en plus, il y a des coûts en matière de dépenses publiques. Bien évidemment, les populations vieillissant, des accès à certains services doivent être modifiés et compte tenu de l'allocation des compétences, ils vont échoir aux collectivités territoriales.

Par ailleurs, ces inégalités sont multidimensionnelles. Une fois que l'on sait que l'on est moins riche, on n'est pas seulement moins riche, mais on est aussi moins bien doté sur un ensemble de dimensions. Sur l'histogramme que vous voyez à l'écran, vous avez les zones rurales. La France est un pays à peu près à la moyenne pour les territoires ruraux en matière de part d'adultes qui ont bénéficié d'une éducation et d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Nous sommes en zone rurale à peu près à la moyenne de l'OCDE. Les points au-dessus désignent les villes en comparatif des zones rurales. Nous voyons donc tout de suite que la moyenne de l'OCDE pour les villes est beaucoup plus haute, et c'est le cas pour la plupart des pays, sauf peut-être pour la Grande-Bretagne et la Belgique qui sont des exceptions et où le niveau d'éducation et le maintien de l'enseignement supérieur sont à peu près les mêmes en zone rurale qu'en zone urbaine. Nous avons donc ces éléments pour l'éducation.

Je ne les ai pas indiqués ici dans la présentation, mais je pourrais vous sortir le même type de données, d'écart en matière d'accès aux soins que nous estimons par exemple par le nombre de lits disponibles dans les hôpitaux. Nous savons bien que les territoires ruraux sont moins bien pourvus. Je pourrais vous montrer aussi le même type de résultats en matière de couverture et d'accès à l'Internet haut débit, avec des disparités fortes selon le type de territoire. Tout cela a des conséquences qui ne sont pas seulement économiques ou en termes d'accès au service public. Cela a des conséquences que nous connaissons bien en France et que l'OCDE appelle « la géographie du mécontentement », c'est-à-dire que l'expression du mal-être, du mécontentement, l'insatisfaction vis-à-vis de l'action publique est elle aussi conditionnée par la géographie.

Il y a une géographie de ce mécontentement. Nous l'avons constaté avec les événements liés aux manifestations des gilets jaunes en France, mais nous avons fait le même type de constat pour tous les votes dits « populistes », que ce soit aux États-Unis, au Royaume-Uni avec le Brexit, ou dans d'autres régions. Si nous regardons cet autre tableau, il représente la distance entre la région où l'on a le moins confiance dans l'État (institutions nationales) – on a toujours plus confiance dans les institutions locales – et celle où l'on a le plus confiance dans ces institutions nationales. Vous aurez tous ces transparents par la suite, mais vous pouvez voir dans ce tableau que la France est le troisième pays dans lequel on a le moins confiance.

En France, nous sommes quand même les champions de la défiance vis-à-vis des institutions nationales. Nous sommes seulement doublés dans cette défiance par le Japon et par la Lettonie. La particularité de la France est qu'en gros, il n'y a finalement pas tellement de disparité dans cette défiance, puisque même dans la région où l'on a le plus confiance (Grand Paris), on se situe à 35 % de personnes qui ont confiance en leurs institutions nationales. Dans la région où l'on a le moins confiance, la Région Nord-Est, on est à 25 %. C'est simplement pour vous dire que si l'on ne traite pas ces problématiques de géographie du développement, on se retrouve avec des problématiques de géographie du mécontentement et pour les acteurs politiques, c'est vraiment un défi majeur. En effet, restaurer la confiance, c'est très compliqué, et avec les changements climatiques, on va à nouveau accentuer le risque de susciter des mécontentements et des défiances encore plus accentuées auprès de ceux qui ont besoin d'une voiture, de ceux qui ne peuvent pas se loger, parce que c'est trop cher en ville, à la périphérie des villes, donc une moins grande acceptabilité des politiques conduites notamment pour lutter contre le climat.

Pour répondre à tous ces défis, il y a cinq actions prioritaires. Je ne vais pas rentrer dans le détail, nous fournissons de nombreux exemples et le rapport est accessible. Une action est plus prioritaire que les autres. Il s'agit :

- de garantir l'accès équitable au service public et aux infrastructures,
- de stimuler la productivité et la compétitivité, parce qu'il faut bien avoir quelque chose à partager,
- de développer les compétences et les emplois de qualité dans les marchés locaux du travail,
- d'améliorer la qualité des systèmes de gouvernance pluriniveaux, donc chercher l'efficacité, ce qui passe aussi par le dialogue, par le respect de l'expérience de l'autre,
- de renforcer les capacités des acteurs publics que ce soit à l'échelle infranationale, comme à l'échelle nationale.

Je ne vais pas rentrer dans les détails. Il y a une recommandation de l'OCDE. Ce n'est pas une obligation, mais un conseil que nous donnons et vous pouvez trouver de nombreux exemples.

À propos d'exemple, j'ai choisi deux axes pour illustrer des propositions de travail sur lesquels notre Comité et nous-mêmes avons travaillé pour répondre à ces défis qui affectent certains territoires plus que d'autres. L'un d'entre eux a été évoqué par Madame VIGNOT à l'instant, c'est la question de l'industrialisation des territoires plutôt ruraux où nous avons travaillé sur les territoires d'industrie. L'autre concerne la nécessité de repenser l'attractivité régionale et l'attractivité territoriale. Je vais brosser assez rapidement ces aspects et je serai à votre disposition si vous avez des questions.

Par ailleurs, quelques chiffres importants sont à noter :

- 45 % des emplois manufacturés sont situés dans les régions rurales des pays de l'OCDE,
- 1 € sur 5 provient de l'industrie manufacturière, ce qui montre qu'il y a une prise de conscience comme quoi industrialiser n'est pas vain,
- 75 % des régions rurales manufacturières en 2000 l'étaient toujours en 2017 dans la plupart des pays de l'OCDE.

Il est très important de mettre en place des politiques de réindustrialisation, mais c'est important de le faire en respectant certaines grandes mégatendances (changements climatiques, digitalisation, vieillissement de la population, globalisation).

Tous ces éléments nous ont conduits à travailler avec l'appui de la Commission européenne sur quatre pays, l'Allemagne, l'Italie, la Slovénie et la France. Dans le cas de la France, nous avons travaillé sur la politique des territoires d'industrie avec deux territoires qui avaient été sélectionnés, l'un tout près de chez vous dans le Haut-Jura et l'autre un peu plus éloigné, dans le sud-ouest, dans le Gers/Tarn-et-Garonne, qui présentait des défis différents et pour lesquels nous avons souligné un certain nombre de problématiques.

La première politique est la nécessité de maintenir sur le territoire les talents et d'avoir les bons talents pour les entreprises. C'est donc un défi de recrutement et de montée en compétence. La deuxième est de maintenir le dialogue entre les différents acteurs qui participent à ce TI. C'est juste pour vous dire que le programme « Territoires d'industrie » est compliqué à expliquer aux étrangers, car il n'y a pas d'argent qui va avec. Ce n'est pas une incitation financière pour vous localiser sur un territoire, mais c'est plutôt un dispositif de facilitation et d'accompagnement pour choisir un territoire plutôt qu'un autre. Ce n'est pas toujours évident et c'est, à mon avis, assez innovant. Il y a d'autres défis sur lesquels je ne vais pas revenir dans le détail, mais c'est aussi la nécessité de procéder à des évaluations, de renforcer l'ingénierie et l'animation. D'ailleurs, ces principes ont été repris dans la relance, dans la nouvelle politique des territoires d'industrie qui vient d'être annoncée.

La dernière politique que je voudrais évoquer maintenant concerne la question des régions dans la mondialisation. En France, on n'aime pas trop la mondialisation. Avant, nous étions un peu les seuls, mais maintenant, de nombreuses personnes réfractaires constatent que cela a apporté énormément de bien, que cela a fait sortir de nombreuses personnes de la pauvreté, mais en même temps, cela a accentué énormément de disparités. Avant, c'était une préoccupation des personnes ; maintenant, c'est aussi une préoccupation des gouvernements. Même au niveau de la Commission européenne, on cherche à relocaliser, à maintenir les actifs stratégiques sur le territoire européen. Dans le tunnel de crise qui est celui auquel nous sommes confrontés, c'est encore plus vrai, c'est-à-dire que nous avons besoin de la globalisation, de ne pas en sortir, et d'ailleurs, lorsque les gens disent qu'ils veulent s'en sortir, ce n'est jamais pour cesser d'exporter, mais juste pour cesser d'importer. Nous en avons donc besoin, mais en même temps, il faut que ce soit corrélé et plus pertinent en matière de développement durable et inclusif.

Pour travailler sur ces sujets, nous avons mis en place une nouvelle méthodologie qui repose justement sur cette fameuse multidimensionnalité que j'essaie d'évoquer depuis le début. Rendre un territoire attractif n'est pas simplement fournir des incitations fiscales pour que les investisseurs étrangers s'y localisent et en partent dès que cela ne les intéresse plus. Rendre un territoire attractif, c'est attirer des investisseurs, mais d'abord attirer les talents, parce que si les talents n'y sont pas, les investisseurs ne viennent pas. Il y a aussi des politiques en termes de tourisme, donc vis-à-vis des visiteurs, qui sont très importantes pour de nombreux territoires. Vis-à-vis de ces groupes cibles, il existe différents leviers qui sont des facteurs d'attractivité. Nous avons travaillé sur une base de données de plus de 50 indicateurs, nous avons comparé les différentes régions, notamment européennes.

Nous avons travaillé en particulier avec la France, et nous avons retenu 6 dimensions principales qui relèvent de l'attractivité économique, de l'attrait. Il s'agit également :

- d'avoir des aménités pour attirer les visiteurs,
- d'avoir des logements disponibles et du foncier disponible pour les entreprises industrielles notamment,
- d'appuyer sur le bien-être des habitants, car s'ils ne sont pas contents, les autres n'auront pas envie de venir non plus,
- d'avoir une connectivité en matière d'infrastructure très performante, que ce soit les transports comme la digitalisation,
- d'avoir de plus en plus une qualité environnementale certifiée, un bon environnement.

Sur cette base, qu'avons-nous constaté ? Nous avons constaté que si nous mélangeons tous ces ingrédients et si nous essayons de comprendre les causalités, en bref, vous voulez attirer des investisseurs. Pour ce faire, il faut de bonnes infrastructures, mais il faut aussi de bonnes universités qualifiantes pour les compétences dont on a besoin. Par « infrastructures », j'entends aussi bien Internet

que les infrastructures de transport. S'il faut attirer des talents, qu'est-ce qui va les attirer ? De la même manière, ils sont très sensibles à la qualité des infrastructures en matière d'Internet, à la diversité de la population, en particulier des étudiants, des chercheurs locaux, mais ils sont aussi sensibles à une dimension très importante, celle de la disponibilité de logements abordables. C'est d'ailleurs un problème que rencontrent les villes les plus championnes. En effet, elles sont tellement championnes que plus personne ne peut s'y loger. Par conséquent, on a des difficultés à recruter dans ces territoires.

Pour attirer les visiteurs, c'est beaucoup plus diffus. Il faut des entreprises de service très actives, proactives, créatives, des aménités culturelles, mais il faut aussi une qualité environnementale, ce qui est important à souligner de plus en plus. Le paradoxe des visiteurs, des touristes, c'est qu'ils viennent, ce qui détruit l'environnement. S'ils viennent trop, cela le détruit complètement. S'ils ne viennent plus du tout, il n'y a pas de revenu économique. Il s'agit donc de trouver le juste milieu, et surtout de les orienter, de les diriger vers des territoires qui en reçoivent moins. Je n'aurai pas le temps de rentrer dans les détails, mais je répondrai à vos questions. Sur cette base, nous proposons des boussoles d'attractivité régionale où, sur chaque dimension que je viens d'évoquer, les régions peuvent se comparer non seulement avec les autres régions de leur pays, mais aussi avec les régions européennes.

J'ai pris l'exemple de la région de Dublin où nous voyons le paradoxe, avec une grande richesse en matière de dynamique d'innovation, dynamique du marché de l'emploi, mais le prix à payer pour cela est un prix environnemental dégradé et des logements absolument pas abordables, ce qui fait que maintenant, l'Irlande a décidé de continuer à travailler avec nous pour réviser toutes leurs perspectives en matière d'infrastructure pour les 30 prochaines années, parce qu'ils veulent absolument que les investisseurs et les talents aillent ailleurs que dans la capitale.

Nous avons travaillé avec la France. Nous avons travaillé de manière très détaillée en fournissant des outils. Tout cela est aussi accessible. J'ai simplement ici voulu vous donner une idée de la complexité pour revenir sur le thème de la gouvernance pluriniveaux. J'ai le cas de la France, car c'est celui que je connais, mais on pourrait bien sûr sortir des complexités similaires ailleurs. Nous avons mis sur ce tableau le « qui fait quoi » ou « quels sont les acteurs qui appuient les politiques de soutien à l'export ». Nous avons en haut le niveau ministériel, au milieu le niveau régional et en bas le niveau local. Il y a énormément d'acteurs. L'opération Team France Export a bien sûr facilité les choses. Ce n'est pas forcément le cas pour la Team France Invest. Si nous parlons de politiques de tourisme, nous avons beaucoup plus de complexités. Nous avons d'ailleurs partagé de nombreux outils et bonnes pratiques pour suivre en détail ces différentes politiques.

Pour conclure, quelques suggestions. Si vous êtes intéressés par ce que nous faisons, n'hésitez pas. Comme je vous le disais, nous avons déjà travaillé avec des territoires notamment métropolitains en France. Figure l'exemple de 2021 sur un dialogue avec la Métropole d'Aix-Marseille. Nous avons travaillé – je sais que cela avait intéressé Madame VIGNOT – avec une mégarégion du Nord. En effet, la Norvège, la Suède, le Danemark et l'Allemagne ont mis en commun leur stratégie pour développer leurs activités de manière plus respectueuse de l'environnement et de manière coordonnée notamment en matière de transport durable. Nous savons très bien la proximité de votre territoire avec la Suisse et qu'il est vraiment un nœud en matière de réseau d'infrastructures. Cela pourrait donc être intéressant. Enfin, n'hésitez pas à nous contacter, par exemple sur l'attractivité régionale. Nous travaillons actuellement avec la Corse. Nous allons sortir une étude de cas sur l'attractivité de la Corse, mais nous travaillons aussi avec d'autres régions du monde.

À chaque fois, vous pouvez cliquer, ce sont des liens Internet. Nous avons toute une base de données sur les finances locales si vous voulez vous comparer, sur les indicateurs territoriaux, tous les exercices que nous conduisons sur les villes. Nous avons une initiative sur les maires champions de l'OCDE pour la croissance inclusive et nous sommes très heureux que la Maire de Besançon ici présente y figure. N'hésitez pas à nous contacter si vous y avez de l'intérêt. Excusez-moi pour cette accélération finale et avec mes remerciements.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. C'est vrai que c'est très dense, mais c'était important. C'est une autre approche que l'on peut avoir. Encore une fois, on peut souvent se retrouver à se poser des questions depuis notre échelle. Or les interactions sont importantes, de même que le fait de se dire que l'on est dans un monde globalisé et que l'on doit absolument en avoir une meilleure connaissance, une meilleure compréhension pour savoir quel rôle nous voulons jouer dans cette globalisation, ou pas. Ce

sont des questions. En tout cas, c'est très précieux que vous nous apportiez ces éléments, ces données pour que nous puissions voir, au regard de nos visions et nos analyses, comment les mettre à l'épreuve par rapport à celles que vous menez, ce qui est très important. Vous menez une approche systémique, ce qui est essentiel. Nous savons aujourd'hui que nous devons aborder la question de la complexité. Des paramètres nouveaux sont intervenus. Nous n'allons pas parler de la géopolitique, mais pour autant, nous voyons bien qu'elle s'est largement invitée.

Nous allons parler aussi de la partie climatique, comme vous l'avez dit très justement dans la part mécontentement. D'ailleurs, dans la géographie du mécontentement, on voit qu'il y a non seulement des inquiétudes des réalités et en même temps, des mécontentements qui pourraient venir du questionnement des gens qui se demandent si finalement, on aura pris des précautions, car souvent, ils attendent de nous que nous les protégeons, et c'est important.

Je voulais juste apporter des éléments extrêmement positifs. Malgré le constat que nous faisons en France concernant cette problématique de discrimination spatiale, c'est-à-dire avec des disparités extrêmement importantes que nous devons absolument apprendre à travailler et à corriger, pour autant, dans ce climat, Grand Besançon a la particularité d'avoir une vie étudiante forte et importante. Nous le savons tous ici, tout le monde a voulu largement contribuer à renforcer la place de l'université, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous voyons quand, par exemple, nous avons une ville entre deux capitales, Dijon et Besançon, cela fait basculer finalement une petite ville comme Dole. Lorsqu'ils disent qu'ils aiment telle ou telle ville, c'est parce que beaucoup d'entre eux ont été étudiants, et parce qu'ils sont venus se former dans cette ville. C'est un lien important à ne pas négliger, qui peut faire en sorte qu'à un moment donné, les gens, même s'ils font leur vie ailleurs, ils ont envie de réinvestir ce territoire qu'ils ont tant aimé pendant cette période de formation. Je tenais à le dire, parce que c'est extrêmement positif. Cela montre que la vie étudiante est essentielle aussi sur notre territoire et elle laisse des traces très longtemps, puisque nous interrogeons aujourd'hui des personnes largement adultes sur le bien-être qu'elles associent à nos territoires.

Nous avons cette université qui a retravaillé son classement. On peut critiquer le classement Shanghai, mais en attendant, c'est un classement qui existe, sur lequel on peut s'appuyer. Il montre que nous sommes très fiers que les filières qui se développent sur notre territoire aient non seulement des répercussions économiques immédiates, puisque nous avons des entreprises associées, mais nous avons aussi cette notoriété qui s'inscrit, des publications dans la recherche nous permettant d'être classés dans ce classement Shanghai. Il faut donc reconnaître que ce territoire qui pourrait apparaître plus petit dans la globalisation, peut-être éloigné des grands centres métropolitains, produit finalement de la valeur ajoutée, de la qualité. C'est bien la preuve que c'est une piste sur laquelle nous devons continuer à travailler et qui est essentielle.

Je voulais rebondir sur vos propos. C'est vrai que « Ville championne » aux États-Unis m'a permis de constater, même si c'est peut-être une façon un peu trop macroscopique de regarder, que là-bas aujourd'hui, ils s'interrogent aussi beaucoup sur la façon de repenser leur aménagement du territoire, la mixité dans les villes entre autres, la distance qu'il peut y avoir entre les salariés et les centres d'affaires, le fait de réinvestir les centres-villes pour les rendre plus actifs et animés. Finalement, alors qu'ils sont dans un gigantisme par rapport à nous, ils sont malgré tout dans des préoccupations assez similaires. Bien sûr, sur la question des disparités géographiques et sociales extrêmement importantes, avec une pauvreté extrêmement forte, un travail consiste à réfléchir plus fortement à la politique d'inclusion qui, pour eux, est annoncée comme étant non seulement de toute façon pour relever quelque chose qui ne pourrait que les entraîner vers quelque chose d'extrêmement négatif s'ils continuent à avoir leurs grands centres-villes marqués par une très grande pauvreté, mais aussi parce qu'en s'intéressant finalement au parcours des personnes en situation de très grande précarité, il faut voir dans quelles mesures elles pourraient rentrer de nouveau dans un dispositif qui leur permettrait une réindustrialisation. En réalité, nous sommes assez proches.

Encore une fois, nous n'allons pas nous comparer directement, mais sur les grands mécanismes, nous nous apercevons que nous avons beaucoup de choses à nous dire et à échanger entre grandes villes. Je vous remercie d'ailleurs de m'avoir donné cette possibilité de rencontrer ces différentes villes et capitales qui permettent parfois de sortir de nos préoccupations très territorialisées. Nous avons besoin d'avoir un peu de distance.

Des questions peuvent peut-être se poser dans la salle, même si ce que vous venez de nous apporter est très riche. Y a-t-il des interventions ?

M. POULIN.- Je vous remercie vraiment pour cette présentation. En effet, je pense que l'on connaît trop peu l'OCDE et ses bases de données. Je trouve qu'un travail a été fait pour avoir une vision mondiale des finances publiques, notamment des finances publiques locales, ce qui est davantage mon domaine. C'est quand même relativement exceptionnel, un énorme travail a été effectué.

J'en retenais comme principal enseignement lorsque j'avais lu cela il y a deux ou trois ans la relative faiblesse de l'autonomie fiscale au niveau mondial du bloc local, alors que dans d'autres données, on voit à quel point c'est dans ces territoires que se concentrent un certain nombre d'enjeux, et notamment des enjeux que vous évaluez dans les indices de bien-être. Dit autrement, on constate qu'il y a de forts besoins sur nos territoires, y compris parce que la perspective a été remise par Madame la Présidente au niveau mondial, et on voit que dans ces grandes métropoles qui concentrent une grande partie des enjeux au 21^e siècle, pour autant, les leviers ne sont pas entre les mains des décideurs locaux au niveau mondial. On observe cette tendance aussi en France. En tout cas, c'est la conclusion que j'en avais tiré de la lecture de votre rapport. Cette tendance se confirme-t-elle ou s'infirmes-t-elle dans les données peut-être plus récentes de l'OCDE ? C'est vrai que c'est extrêmement important pour nous d'avoir les moyens et les leviers pour activer la solidarité à l'échelle de nos territoires.

Mme CHARBIT.- Je vous remercie pour cette question. Effectivement, nous avons une base de données des finances locales. D'ailleurs, sur le lien que j'ai fait figurer, il y a un nouveau rapport appelé « le nuancier ». Il permet de comparer pour chaque dimension des finances locales, que ce soit du côté des taxes, de la dette, des dépenses, la situation des différents pays de l'OCDE. Nous faisons cela aussi, mais parfois, les données ne sont pas toujours comparables à l'échelle mondiale. C'est donc un travail de fond. Que constatons-nous ? Pour faire très simple, les dépenses en matière d'environnement sont essentiellement locales, territorialisées. Pour répondre au défi climatique, les acteurs principaux de l'action sont les acteurs locaux, qu'il s'agisse de la question de l'eau, de l'énergie. Plus on est dans des formes renouvelables de l'énergie, plus les systèmes de production sont eux-mêmes décentralisés. Nous avons là une réalité de fait, une marge de progression. Les grandes villes impactent le plus sur l'environnement, mais c'est là aussi où nous avons le plus de marge de progrès pour contribuer à résoudre ce défi climatique.

En matière de ressources financières, nous avons constaté là aussi de grandes disparités. Par exemple, il y a des pays très connus, fédéraux, classiques, comme le Canada qui est le champion de la décentralisation. Cela ne touche pas simplement les dépenses, c'est-à-dire que ce n'est pas simplement une allocation des dépenses qui serait nourrie par des financements du gouvernement fédéral, mais la ressource financière pour gérer ces dépenses locales est elle aussi très décentralisée. Au Canada, comme c'est un pays fédéral, c'est très décentralisé au niveau des provinces. Les municipalités, à part les très grosses métropoles, n'ont pas beaucoup leur mot à dire. En revanche, les pays scandinaves ont un système avec des dépenses, par exemple au Danemark, des revenus très décentralisés, l'acceptation à payer l'impôt étant assez élevée. Néanmoins, lorsque l'on rentre dans le détail, il faut nuancer légèrement, parce que certaines dépenses sont faites par ce fameux bloc local tel que vous le nommez, qui sont des dépenses obligées par l'État. Si vous avez une dépense en matière de santé ou d'aide sociale dictée par le gouvernement, même si, sur les tableaux de l'OCDE, on a l'impression que vous dépensez l'argent au niveau local, vous n'avez pas tellement de marge de manœuvre ou d'autonomie pour décider d'une manière spécifique ce qui correspond le mieux à votre territoire.

La France est quand même un cas particulier. Pendant longtemps, il y avait une très grande autonomie en matière de dépenses d'investissement. Les crises multiples, et ce pas simplement en France, sont quand même compactées. En matière de possibilité d'investir sur le territoire, de jouer la carte de l'investissement public, tous les coûts ont augmenté, et on le sait tous, mais particulièrement les collectivités locales et territoriales. Face à cet enjeu, garder une marge de manœuvre pour investir est très compliqué. Du coup, on cherche à faire des économies. Or le problème français, c'est cet émiettement. Maintenant, il y a les intercommunalités, et vous en êtes l'exemple. Les intercommunalités sont des acteurs majeurs pour rationaliser la dépense publique. Cela étant, ce serait bien s'il y avait une transparence absolue sur les modalités d'élections de ces intercommunalités.

Mais on a aussi les départements. Certains s'interrogent sur la légitimité de ces départements, notamment dans les territoires urbains. Autant dans les territoires ruraux, ils peuvent avoir bien sûr le rôle d'intermédiaire très important et ils l'ont d'autant plus qu'aujourd'hui, on a des mégarégions en France d'un point de vue géographique, mais qui sont des nains si on les compare aux Länder

allemands par exemple, et la taille du pays ne compte pas. Vous êtes voisins de la Suisse qui est un petit pays, les cantons sont petits, mais ils sont extrêmement autonomes. On ne peut donc pas argumenter simplement sur la base de la taille du pays ou de la densité de population. Je suis désolée pour cette digression, mais c'est un sujet majeur. Nous travaillons d'ailleurs maintenant à mieux comprendre les dépenses à l'échelle régionale qui ne sont pas forcément affichées dans les pays unitaires dans la comptabilité publique. C'est donc vraiment une recherche très fine.

M. BAULIEU.- Excusez-moi, mais dans votre propos de fin, vous aviez laissé entendre que finalement, les élections des intercommunalités souffriraient d'un manque de transparence. Je vous invite simplement à vérifier le mode de scrutin, de vous reporter à la Constitution pour bien vérifier que dans la Constitution, sont prévus des scrutins directs ou indirects, et vous verrez qu'à tous égards, le dispositif est très clair et très transparent. Il faut se méfier des commentaires un peu subjectifs.

Mme CHARBIT.- J'en prends note. Pour avoir beaucoup travaillé sur la France et notamment sur des territoires métropolitains qui connaissaient de très grands conflits internes – nous avons travaillé par exemple sur Aix-Marseille, mais pas uniquement – et qui ne sont pas des territoires simples, avec la transparence et le fait que les habitants d'un territoire puissent dire « je vote pour Untel, il est responsable de cela et j'évalue les résultats de la politique pour savoir si je le rééligis ou non », en fonction de ces territoires, avec cette espèce de mécanisme d'« accountability », une distance est créée entre des intercommunalités. Effectivement, lorsqu'un habitant reçoit ses taxes locales, il peut voir plus en détail à quoi contribue chaque partie de son impôt, mais cela demande une recherche, ce n'est pas forcément acquis. Je pense que pour une grande majorité de Français, l'État, c'est tout ce qui est public. C'est un peu dommage compte tenu du rôle majeur que tiennent les collectivités locales, et notamment les intercommunalités.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur JARAMAGO souhaite aussi prendre la parole.

M. JARAMAGO.- Bonjour. J'ai beaucoup apprécié votre présentation. Vous vous êtes rattrapée à la fin en disant qu'il y a des grands pays et des petits pays. Par exemple, l'Irlande compte 5,7 millions d'habitants, la France, 70 millions voire beaucoup plus, mais je n'ai plus le chiffre en tête. Des choses sont donc assez surprenantes. Vous avez parlé aussi d'un sujet qui me tient à cœur et j'ai déjà donné dans cette assemblée, à savoir les universités. J'aimerais revenir là-dessus, parce que ce n'est pas uniquement la formation supérieure qui est importante. C'est la formation au sens large. La formation passe par des alternances, par des examens parfois inférieurs au bac, qui sont très importants surtout si l'on veut industrialiser. C'est ce qui manque dans votre discours. Mais en tout cas, bravo et merci encore.

Mme CHARBIT.- Merci à vous et vous touchez là un point auquel je suis extrêmement sensible, mais pour des raisons de temps, j'ai beaucoup compacté. Dans le travail que nous avons fait sur l'attractivité régionale, nous insistons beaucoup pour adopter une notion de talent différente de la notion standard. D'un point de vue standard, on pense toujours aux ingénieurs, aux médecins, aux diplômés du supérieur. En réalité, lorsque l'on interroge des acteurs dans les territoires, et on l'a fait par exemple lorsque l'on a travaillé sur les Territoires d'industrie en France, ce n'est pas forcément là que sont leurs difficultés. Je vais vous donner juste un exemple, parce que cela m'avait marquée. Nous étions dans le Gers/Tarn-et-Garonne. Il y a une entreprise très connue, Ethiquable. Je ne sais pas si vous allez dans les magasins bios, mais ils font du chocolat, des produits bios, très bons d'ailleurs. Cette entreprise géniale est une coopérative. Ils cochent toutes les cases dans l'entreprise, qui font rêver les jeunes diplômés du monde entier. Or ils sont dans un territoire très rural, assez peu accessible. Ils n'ont aucun problème pour recruter des ingénieurs agronomes ou des communicants de haut niveau. Leur problème, c'est qu'il faut quand même faire tourner la machine, il faut produire avec des techniciens, des ouvriers qui ont énormément de mal à se loger dans le Gers.

En effet, il se trouve que sur ce territoire, il n'y a pas beaucoup de logements disponibles, parce que c'est aussi un territoire touristique, fait de nombreuses résidences secondaires. Pour un habitant de cette région, qui est un peu éloigné de tout, il faut absolument une voiture. Si l'on est en couple, il en faut deux. Il faut donc deux salaires. Ils ont donc de grandes difficultés à recruter plutôt les techniciens. Ce paradoxe de la formation est donc une clé. Aucun territoire ne vit juste avec des diplômés. Ils ont tous besoin de manger, leurs parents ont besoin d'être traités, d'être accompagnés, leurs enfants ont besoin d'aller à l'école, d'être suivis dans des maternelles. Je pourrais donner une multitude d'exemples. On ne peut pas vivre sans des personnes qui ont des compétences plus techniques, plus

opérationnelles, et simplement avec des talents. Il faut que ces personnes soient aussi satisfaites de l'emploi qu'elles occupent, que ces emplois soient de qualité, rémunérateurs et qu'ils leur permettent de vivre là où ils travaillent.

C'est simplement pour dire que j'adhère à 100 % à votre propos.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Je pense qu'il y aurait beaucoup de choses à dire, à réfléchir et à explorer. Merci encore d'avoir accepté cet exercice. De plus, lorsque l'on est derrière un écran, ce n'est pas simple en termes d'interaction avec la salle. Mais en tout cas, c'était important pour nous d'avoir ce regard qui est de très belle qualité. Nous invitons tout le monde à consulter ces bases de données qui vont nous aider à continuer à travailler sur nos territoires. Merci à vous. Bonne soirée.

Mme CHARBIT.- Merci beaucoup. Je vous souhaite une bonne suite de réunion. Je sais que vous avez du travail sur vos bureaux. Merci à vous.

Applaudissements.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci encore.

7. Chambre Régionale des Comptes – Audit flash sur l'impact de la hausse des dépenses d'énergie sur les collectivités locales : rapport d'observations définitives

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce rapport concerne l'audit flash mené par la Chambre Régionale des Comptes. Celle-ci est venue auprès de nous avec une nouvelle méthode qu'elle développe et sur laquelle nous pourrions aussi discuter longuement. Gabriel BAULIEU va nous en faire la présentation.

M. BAULIEU.- Vous avez le document annexé dans la KBox. La procédure veut d'ailleurs que nous en fassions une présentation en Conseil Communautaire, ce que nous faisons bien volontiers. À chacun d'en faire le meilleur usage dans son information. Dans le petit rapport qui vous est présenté, nous avons mis l'accent sur quelques points essentiels. Ce n'est pas pour en faire de la publicité, mais il y a une règle du jeu dans ce genre de circonstance. La démarche est intéressante. Elle vise plus de 25 collectivités. C'est vrai qu'en amont, sur le retour sur le travail que nous avons produit, et je regarde Pascal BRENIÈRE qui a animé la démarche pour fournir les éléments en mobilisant ces collègues. Dans le rapport final, on en retrouve quelques traces.

C'est un exercice, dont nous comprenons l'utilité, mais qui est un peu frustrant en termes d'acteurs y ayant contribué. Vous ne vous étonnerez pas des points sur lesquels nous avons mis l'accent dans notre collectivité, en dehors des grandes considérations que vous connaissez et qui valent sur tous les territoires en matière de tentative de régulation, de compensation, d'accompagnement en matière de flambée des prix de l'énergie et avec l'amortisseur mis en place pour les collectivités.

Il est intéressant de voir comment chacun, avec ces outils identiques, avait réussi à produire sa propre adaptation en termes de maîtrise, mais également en termes de production d'énergie. Vous ne vous étonnerez pas que nous ayons à nouveau souligné l'intérêt de notre démarche de méthanisation en aval de l'assainissement. Nous avons également souligné le fait que nous nous inscrivons dans une démarche de forte préoccupation en matière énergétique à travers notre PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) qui n'en est pas à sa première édition, mais dont le challenge demeure entier. Je crois qu'il était intéressant que vous ayez ce document, mais je n'ai pas l'intention d'en faire un commentaire plus long ou plus large, si ce n'est de vous inviter à en prendre connaissance.

À chacun d'entre nous, dans son compartiment du jeu, de s'investir à bon escient pour précisément maîtriser les deux bouts de l'équation, à la fois en termes de maîtrise des consommations et d'accroissement de la production, puisque c'est bien ce qui nous mettra relativement à l'abri des flambées du coût de l'énergie. Par ailleurs, comme rappelé dans ce rapport, nous développons un certain nombre de choses, notamment en matière de réseau de chaleur. Rétrospectivement, lorsque nous regardons ce que nous avons pu faire comme modération des coûts de l'énergie pour ceux qui bénéficient de ce réseau de chaleur, nous voyons bien l'intérêt qu'il y a « à faire feu de tout bois », et c'est une invitation à continuer.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. LIME.- Ce rapport est intéressant, mais comme je l'ai déjà dit en Conseil Municipal – je suis désolé pour mes collègues si je me répète un peu – puisque nous avons eu la même présentation, pour ma part, deux choses sont oubliées. La première est la problématique de la déréglementation du secteur de l'énergie. Tout le monde s'aperçoit aujourd'hui que c'est une vraie catastrophe, avec tout ce que cela peut comporter. C'est une catastrophe dans tous les sens, et je vais prendre deux chiffres. Il y a 18 mois, le prix du mégawatt sur la bourse était à 1 500 € et cet été, il était à -150 € ; 1 500 €, c'est une « connerie », -150 €, c'est une « connerie » aussi. Lorsqu'une entreprise commence à payer pour pouvoir vendre son produit, je ne suis pas obligatoirement sûr qu'en termes économiques, on soit dans de bonnes dispositions. Nous nous apercevons qu'il y a eu un certain nombre d'augmentations qui nous ont pénalisés. Je le dis pour les deux secteurs qui sont sous ma responsabilité.

Pour l'eau, nous sommes passés de 1,1 M€ à 2,6 M€ sans augmentation de la consommation, et pour l'assainissement, nous sommes passés de 0,8 M€ à 2,6 M€ à payer entre 2022 et 2023. Le prix de l'électricité pour des services tels que les nôtres a été multiplié par 3, et c'est exactement la même chose pour nos collectivités et pour l'ensemble des usagers, ce qui amène une augmentation extrêmement forte de la précarité et ce qui amène aussi à ce que cet argent ne soit pas mis dans les économies d'énergie, dans les énergies nouvelles, ou pour essayer de diminuer les dépenses.

Lorsque vous êtes un syndic sur un gros habitat et que vous êtes obligés de payer plusieurs milliers d'euros, c'est de l'argent que vous ne mettez pas dans les économies ou dans l'aménagement à l'intérieur de vos propres bâtiments. Je le dis, parce qu'il y a une chose intéressante. Les membres du CSE d'EDF au niveau national viennent de produire un document à l'unanimité qui fait la démonstration que toutes ces augmentations sont liées à la déréglementation pour une grande partie et que l'augmentation prévue pour l'année prochaine est une aberration et ne devrait pas exister. S'il n'y avait pas de déréglementation, il ne devrait pas y avoir d'augmentation. Aujourd'hui, la politique qui est proposée aux plus précaires à l'intérieur de notre population, c'est « dites-nous de quoi vous avez besoin ; on va vous dire comment vous en passer », ce qui ne peut pas tenir. On va arrêter de dire à des gens d'arrêter de mettre du chauffage, parce que l'on n'est plus à la baisse de la température, on est à l'arrêt sur certains dispositifs et nous allons devoir y travailler.

Un deuxième point est complètement sous-estimé. C'est le coût des dispositifs humains que l'on met pour pouvoir répondre à des appels d'offres. Dans nos collectivités, ce sont de hauts niveaux de responsabilités, car ce sont quand même des cadres A qui, aujourd'hui, sont sur les appels d'offres pour pouvoir y répondre et les analyser. Or lorsque l'on regarde bien, toutes les collectivités ont exactement les mêmes tarifs, c'est-à-dire qu'à la fin, quelle que soit la compétence que vous puissiez mettre en œuvre à l'intérieur de votre collectivité, étant donné que vous êtes sur un marché à minima français, voire européen, que vous soyez Besançon, Grand Besançon, Paris ou n'importe quoi, vous avez exactement les mêmes tarifs. Cela veut dire que l'on a créé des postes à l'intérieur de nos collectivités, qui coûtent des milliers d'euros, mais en attendant, au lieu de nous accompagner sur des économies ou sur des énergies, ces cadres font ce qui est obligatoire, la loi nous obligeant à faire des appels d'offres. C'est donc de l'argent perdu.

Je suis un peu surpris du rapport de la Cour des Comptes qui d'habitude est quand même très exigeant sur les dépenses de personnel, mais là, il ne situe absolument pas cette dépense qui, pour notre part, est complètement inutile.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. S'il n'y a pas d'autre commentaire, nous devons prendre acte de ce rapport, ce que je vous propose de faire.

Le Conseil de Communauté prend acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Bourgogne Franche-Comté sur l'audit flash portant sur les conséquences de la hausse des dépenses énergétiques sur la gestion des collectivités territoriales en Bourgogne Franche-Comté.

8. Transfert de la compétence Crématorium – Mise à disposition de biens – Transfert de ressources et de charges

Les rapports n° 8, 9 et 10 sont présentés conjointement.

Une présentation est projetée en séance.

M. NAPPEZ.- Cette présentation va regrouper ces trois délibérations. Elles seront votées séparément, mais elles sont totalement connexes.

Nous allons parler de la compétence Cimetières. En l'état, la compétence Cimetières est détenue par Grand Besançon Métropole depuis le 1^{er} janvier 2019 au titre des créations, extensions et translations de cimetière. Les modalités de l'exercice ont été précisées par délibération du Conseil Communautaire le 30 janvier 2020. Le transfert de la compétence communale concerne uniquement l'extension dite « hors les murs », les communes conservant la gestion et les aménagements dans les murs des cimetières. Concernant ces extensions hors les murs, les opérations concernent les sites contigus au cimetière actuel. En l'état actuel des choses, puisque nous allons voter pour une modification, l'initiative de procéder à ces extensions ou à ces créations appartenait jusqu'à maintenant aux communes, Grand Besançon Métropole décidant de l'éligibilité ou non des projets. Cette collectivité avait adopté le principe du fonds de concours de 50 % à l'époque, le cofinancement entre la commune et la collectivité, et à l'issue des travaux, la gestion et l'entretien du cimetière revenait à la charge de la commune. Les travaux d'agrandissement des cimetières à l'intérieur de leur enceinte restent de compétence communale.

Par ailleurs, jusqu'à ce soir, les crématoriums sont gérés par les communes, soit les communes de Besançon et d'Avanne-Aveney pour les deux crématoriums qui concernent notre agglomération. Pour les crématoriums, les extensions et les créations sont de compétence déjà intercommunale.

Par les nouvelles dispositions de la loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification), loi de décentralisation et de simplification qui s'est découverte à nous le 21 février 2022, cette loi nous indique que la compétence Cimetières inclut désormais la gestion des cimetières simplement avec un petit astérisque précisant que cette gestion était soumise à la définition d'un intérêt communautaire. D'où la définition de critères, comme vous allez le voir par la suite. Concernant les crématoriums, cette loi 3DS transfère de fait les crématoriums à l'intercommunalité sans qu'il n'y ait débat ni critère à définir. Cette loi a donné un délai de deux ans pour se positionner, soit jusqu'au 21 février 2024, et à défaut de positionnement, le transfert des cimetières se ferait en totalité, gestion incluse actée.

Un groupe de travail a été monté avec différents élus qui ont eu maintenant presque 18 mois pour se pencher sur ce dossier pendant cinq ou six réunions très complètes, tout cela pour définir des critères. Le but est de définir le caractère intercommunal d'un cimetière, son caractère communautaire, ce qui fait qu'un cimetière aujourd'hui est communautaire, et c'est ce sur quoi nous vous demandons de délibérer.

Il est important de préciser que nous avons trois critères cumulatifs :

- le nombre d'emplacements dans l'enceinte du cimetière doit être supérieur à 10 % de la population de la commune,
- le nombre d'emplacements forfaitairement doit être supérieur à 1 200,
- l'équipement doit être composé d'un site cinéraire, d'un ossuaire, d'un carré confessionnel comprenant au moins 100 emplacements et d'un espace dédié à de nouvelles formes d'inhumation existantes ou à venir en fonction de ce qui peut se faire dans le futur (critère plus qualitatif).

Il est très important de noter que cette définition n'est pas figée. Ce que nous actons aujourd'hui, nous le faisons pour certaines raisons. Si l'avenir voulait que ces critères soient modifiés, le Conseil Communautaire pourrait toujours les modifier et la date d'effet du transfert de compétence Cimetières sur lequel nous délibérons aujourd'hui est le 1^{er} janvier prochain, légèrement avant le délai que nous avait imposé la loi 3DS.

Concernant les projets en cours, entre 2019 (date de début de la compétence intercommunale) et aujourd'hui, plusieurs projets ont été proposés par les communes. Pouilley-Français et Montfaucon

avaient comme projet des extensions de cimetière, mais ces projets sont terminés à ce jour. Pour Avanne-Aveney, nous sommes sur une création d'un nouveau cimetière. Quant à Serre-les-Sapins, Noironte, Franois, Pirey et Besançon-Saint-Claude, nous sommes sur des extensions des installations existantes. Nous avons délibéré le 31 mars 2022 dans cette enceinte pour acter ces projets. Ils sont actés, ce sont des coûts partis. Nous considérons que le cofinancement demeure pour ces projets, malgré le basculement dans une compétence différente.

Concernant les crématoriums, c'est beaucoup plus simple. Comme je vous l'ai dit en préambule, les crématoriums sont, d'après la loi, transférés d'office à l'intercommunalité en termes de compétence gestion. Il n'y a pas vraiment de discussion à avoir, que ce soit pour le crématorium de Besançon-Saint-Claude ou celui d'Avanne-Aveney. Le transfert se fera au 1^{er} janvier 2024. Nous adopterons les tarifs du délégataire lors du prochain Conseil le 14 décembre, si je ne dis pas de bêtise. Concernant Avanne-Aveney et Besançon, il y aura forcément, comme en pareil cas, un mécanisme d'attributions de compensation provisoires au départ et définitivement actées par la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) en septembre 2024. Ces attributions de compensation correspondent à la différence entre les coûts et les recettes pour chaque commune, les recettes correspondant à la redevance du délégataire pour ce genre d'exercice. Pour Avanne-Aveney, une attribution de compensation de 15 583,20 €/an sera proposée et pour Besançon, de 19 730,90 €/par an. C'est une moyenne des 5 derniers exercices au niveau des recettes de chaque commune.

Pour ces crématoriums, nous sommes sur une Délégation de Service Public (DSP) pour les deux installations avec le même délégataire, OGF. Ces DSP arriveront à leur terme au 31 mars 2028 pour Avanne-Aveney et 31 juin 2027 pour Besançon. Il y a donc un petit décalage dans le temps entre les deux. Nous précisons que la recette concernant les métaux précieux ou non issus de l'incinération reste versée aux communes. Le produit de la vente des métaux reste versé aux communes. En revanche, il a une destination précise. Les communes ne peuvent pas utiliser cette recette comme elles le souhaitent. Le but est qu'elle soit utilisée pour compenser les frais engagés par l'inhumation des personnes sans ressource, les indigents. En cas d'excédent, ce qui ne serait pas forcément le cas sur Besançon, mais plus sur Avanne-Aveney, elle doit être reversée à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'intérêt public.

Par ailleurs, nous avons une petite différence sur la partie foncière, car autant pour Besançon, la commune étant propriétaire du terrain et du bâtiment, cette installation sera mise à disposition de GBM pour que nous puissions en assurer la compétence, autant sur Avanne-Aveney, c'est différent. En effet, le bâtiment et le foncier sont propriété du délégataire OGF, et dans le contrat de DSP, une remise à la commune est prévue à la fin de cette DSP, donc au 31 mars 2028. Grand Besançon Métropole se substituant à Avanne-Aveney contractuellement, le délégataire remettra donc le foncier et GBM en deviendra propriétaire à cette échéance.

Un dernier petit point important était aussi l'objet du groupe de travail. Nous aurons eu une période intermédiaire d'environ 5 ans entre 2019 et 2023 où Grand Besançon Métropole aura assuré un service qui n'est pas des moindres, à savoir l'assistanat aux extensions et créations de cimetière, avec un cofinancement. Nous avons essayé d'en garder quelque chose. Les communes interrogent souvent les services de la Ville de Besançon, les services de gestion des cimetières n'étant pas mutualisés actuellement et étant vraiment uniquement pour la Ville de Besançon. Nous avons estimé logique et assez cohérent pour le futur que, les services devant être mutualisés pour assurer le suivi de la DSP, un petit pourcentage de cette mutualisation puisse servir, via l'aide aux communes, à assister les communes dans toutes les demandes qu'elles pourraient avoir sur la partie cimetière, par exemple concernant la rédaction d'un règlement de cimetière, l'assistance à travaux, la relève de tombes de concession...

Globalement, pour l'appui aux communes, il est prévu la mise à disposition de 5 % supplémentaires pour le crématorium de Saint-Claude et 5 % supplémentaires pour celui d'Avanne-Aveney, soit 10 % d'un équivalent temps plein (ETP), et 5 % sur la partie assistance aux communes, soit un total de 15 % de mutualisation du service municipal bisontin, avec pour principe d'ouvrir ce service via l'aide aux communes, comme pour le reste de ce que propose l'aide aux communes, probablement au niveau 2B.

Voilà globalement le travail mené pendant 18 mois pour ce dossier. Retenez le fait que tous les cimetières de GBM, de chacune de nos communes, ne deviennent pas intercommunaux via les critères définis ici. Les cimetières existants ou extensions enclenchées restent communaux, à compétence

gestion communale. Les extensions et créations redeviennent communales, ce qui est important, et nous avons vu au travers de l'enquête menée auprès de toutes les communes il y a environ 18 mois que chacune d'entre elles souhaitait conserver la gestion de son cimetière. C'est le cas avec les critères que nous définissons ici. Si nous décidons collectivement de créer un cimetière un jour, nous aurons ces critères qui ont le mérite d'exister et que nous pourrons faire évoluer en tant que tels. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Anthony, tu nous as présenté ces trois rapports en une seule présentation. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vais les mettre au vote séparément.

Pour le rapport n° 8, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte du transfert à GBM de la compétence « Création, gestion et extension des crématoriums » au 1^{er} janvier 2024,
- se prononce favorablement sur le projet de convention de transfert de la compétence crématorium entre GBM et la commune de Besançon, et autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer cette convention,
- se prononce favorablement sur le projet de convention de transfert de la compétence crématorium entre GBM et la commune d'Avanne-Aveney, et autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer cette convention,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les avenants aux concessions actant de la substitution de GBM à, respectivement, la ville de Besançon et la commune d'Avanne-Aveney.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9. Définition de l'intérêt communautaire en matière de création, gestion, extension et translation des cimetières et sites cinéraires

Pour le rapport n° 9, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la définition de l'intérêt communautaire en matière de création, gestion, extension et translation des cimetières et sites cinéraires selon les critères énoncés dans le rapport,
- se prononce favorablement sur l'achèvement des projets d'extension de cimetières en cours sous maîtrise d'ouvrage de GBM selon les modalités initiales.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10. Transfert de compétences cimetières et crématorium – Mise à disposition d'une partie de la Direction Relation avec les usagers de la Ville de Besançon

Pour le rapport n° 10, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le principe de mise à disposition,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

4. Election d'un membre du Bureau

Je reviens sur la séquence élection concernant le remplacement d'Anne BENEDETTO. Nous avons :

- 110 votants,
- 110 bulletins trouvés dans l'urne,
- 28 bulletins blancs et nuls,
- 82 suffrages exprimés.

La majorité absolue est à 42 voix. André TERZO est élu conseiller communautaire délégué par 80 voix.

Applaudissements.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Puisqu'il est question justement de transformations et de changements, vous avez reçu par email un dossier qui vous propose de faire en sorte que suite à la démission de Monsieur Gilles ORY de son mandat de représentant de GBM au Conservatoire Botanique National de Franche-Comté-Observatoire Régional des Invertébrés (CBNFC-ORI) et suite à l'organisation en urgence d'une Assemblée Générale extraordinaire qui doit se tenir le 28 novembre 2023, il est proposé ce soir à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour afin que le Conseil Communautaire puisse désigner une nouvelle représentante de GBM au Conservatoire en remplacement de Gilles ORY. Lorine GAGLILOLO est ainsi proposée. Acceptez-vous que nous puissions voter cette délibération ? Il s'agit d'une question de représentation pour répondre dans l'urgence à l'Assemblée Générale extraordinaire du 28 novembre 2023. Vous voterez ce point dans le rapport n° 6.

Le Conseil de Communauté :

- **désigne Mme Lorine GAGLILOLO et M. Nathan SOURISSEAU comme scrutateurs,**
- **se prononce favorablement sur les modalités d'élection.**

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 110

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 110

Bulletins blancs et nuls : 28

Suffrages exprimés : 82

Majorité absolue : 42

a obtenu :

Monsieur André TERZO : 82 voix

Mme Anne VIGNOT, Présidente, déclare M. André TERZO élu membre du Bureau, 17^{ème} Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour du scrutin.

5. Indemnités de fonction des élus de GBM – Attribution d'une indemnité de fonction suite à l'élection d'un nouveau Conseiller Communautaire Délégué

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je reviens au rapport n° 5 qui, suite à l'élection, nous amène à déclarer les indemnités du Président, des Vice-Présidents et des conseillers communautaires délégués, car au vu du nombre d'élus que nous intégrons, un calcul se fait à chaque fois. Avez-vous des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi de l'indemnité de fonction à hauteur de 23,46 % de l'IB terminal de la fonction publique pour le nouveau 17^{ème} Conseiller Communautaire Délégué.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6. Désignation de nouveaux représentants au sein de diverses structures

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce rapport n° 6 concerne l'installation de plusieurs nouveaux conseillers. Je dois dire d'ailleurs que suite au décès de Monsieur Claude MAIRE, maire de la commune de Noiron le 13 juillet 2023, Monsieur le Préfet du Doubs a convoqué les électeurs de cette commune afin de procéder à l'élection de 4 conseillers municipaux par arrêté préfectoral le 10 août 2023. À l'issue du premier tour de scrutin qui s'est déroulé le 24 septembre 2023 et après vote en Conseil Municipal de Noiron du 3 octobre 2023, Monsieur Philippe GUILLAUME est élu maire et Monsieur Pascal MEROT est élu premier adjoint de la commune. Au regard de l'application de l'article 273-12 du Code électoral, il convient d'installer Monsieur Philippe GUILLAUME en qualité de conseiller communautaire titulaire représentant la commune de Noiron et Monsieur Pascal MEROT son suppléant. Voilà pour la première proposition qu'il y a dans ce rapport.

La deuxième proposition est conséquente à ces transformations. En effet, nous avons des représentations qui évoluent. Nous avons un premier tableau dans lequel nous voyons Monsieur GUILLAUME rejoindre la commission n° 01 « Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics ». Dans la commission n° 03, nous voyons arriver André TERZO qui vient d'être élu et qui intègre cette commission. Monsieur Philippe GUILLAUME est intégré dans la commission n° 08 « Conseil d'exploitation de la régie d'eau et assainissement ». Monsieur RACLOT intègre aussi un certain nombre de représentations. Chaque fois qu'il est indiqué « 17^e conseiller communautaire », c'est bien d'André TERZO, dont il est question. Je pense que vous avez aussi la situation du Conservatoire Botanique.

M. BAULIEU.- Je voudrais simplement ajouter que dans les désignations, il y a quelque part également une désignation auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO), les communautés de communes y étant représentées. Nous sommes membres de ce syndicat en tant que Grand Besançon, tout comme le Val Marnaysien et quelques communes indépendantes du Jura. Ce que proposait le secteur et ce que nous proposons de reprendre ce soir, c'est qu'en remplacement de Claude MAIRE, nous proposons Philippe GUILLAUME parmi notre délégation au sein du syndicat. J'ajoute devant l'assemblée que nous proposerons au Conseil du Syndicat qu'il soit élu au Bureau, puisque Claude MAIRE était au Bureau du SIEVO, pour que l'information soit faite également.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bien sûr. Très bien. Globalement, nous faisons en sorte qu'il y ait bien une continuité quant à la connaissance des dossiers. Je vous propose de soumettre au vote cette délibération. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie à nouveau.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- modifie les représentants de GBM au CBNFC-ORI en remplacement de M. Gilles ORY, titulaire et de Mme Lorine GAGLILOLO, suppléante, il est proposé de désigner Mme Lorine GAGLILOLO, titulaire et M. Franck RACLOT, suppléant à compter du 28 novembre 2023,
- installe M. Philippe GUILLAUME comme conseiller communautaire titulaire de la commune de Noiron et M. Pascal MEROT comme conseiller communautaire suppléant de la commune de Noiron.
- se prononce favorablement sur la désignation de M. André TERZO, 17^{ème} CCD comme membre de la Commission n° 3 : « Cohésion et solidarité, habitat, logement et Contrat de Ville » en tant que titulaire,
- se prononce favorablement sur la désignation de M. André TERZO, 17^{ème} CCD pour représenter GBM dans les organismes suivants :
 - o Comité de pilotage du PLH en tant que titulaire,
 - o Loge GBM en tant que titulaire,
 - o Office Foncier Solidaire en tant que suppléant,
 - o Solidarité pour l'Habitat DOUBS/AIS en tant que suppléant,
- se prononce favorablement sur la désignation de M. Franck RACLOT pour représenter GBM en tant que suppléant au sein de l'établissement Foncier du Doubs,
- se prononce favorablement sur la désignation de M. Christophe LIME pour représenter GBM en tant que titulaire et Mme Lorine GAGLILOLO pour représenter GBM en tant que suppléante au sein de l'Etablissement Public Territorial de bassin Saône et Doubs (EPTB Saône et Doubs),
- se prononce favorablement sur la désignation de M. Philippe GUILLAUME pour représenter GBM dans les organismes suivants :

- o la Commission n° 1 : « Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics » en tant que titulaire,
 - o membre titulaire de la Commission n° 8 : « Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement » en tant que titulaire,
 - o la Commission de contrôle financier en tant que titulaire,
 - o le Comité d'éthique pour la vidéo protection des espaces publics bisontins en tant que titulaire,
 - o le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon en tant que titulaire,
 - o le Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine (SMSCot) en tant que suppléant lié.
- se prononce favorablement sur la désignation de Mme Anne BENEDETTO au sein de la Commission n° 5 « Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11. Convention FIPHFP 2021-2023 – Action innovante mécénat de compétences

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide la convention type de mise à disposition de personnel auprès des associations retenues, jointe au rapport, pour la mise en œuvre du mécénat de compétences, à titre expérimental, dans le cadre de la convention 2021-2023 passée avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :
 - o signer les conventions de mise à disposition de personnel auprès des associations retenues,
 - o signer les avenants éventuels, ainsi que tout document s'y afférant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

12. Plan de Déplacement du Personnel – Evolution des conditions d'attribution du Forfait Mobilités Durables

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les évolutions du Forfait Mobilités Durables.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13. Syndicat Mixte de Micropolis – Assistance à la maîtrise d'ouvrage en phase études et travaux

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ?

M. LIME.- Je vous informe simplement que c'est pour pouvoir faire des travaux à l'intérieur de Micropolis.

Nous avons plutôt de bonnes nouvelles, puisque le Département du Doubs et la Ville de Besançon avaient fait des avances à la SEM de Micropolis pour pouvoir passer la crise du Covid. Il fallait rembourser ces sommes, ce que fera la SEM dans une délibération dans les prochains jours. Ce sont quand même 200 000 € pour la Ville et 200 000 € pour le Conseil Départemental. Les deux collectivités que je tiens à remercier ont décidé de reverser au SyM immédiatement ces 400 000 €. Cela veut dire

que cela repasse par le Conseil Municipal ou le Conseil Départemental qui aurait pu aussi garder l'argent. Je le dis comme cela, parce que c'est quand même sur autre chose.

La Région, qui est aussi actionnaire à l'intérieur du Conseil Syndical, prendra la décision dans les prochains jours de verser aussi 200 000 €. Cela signifie que nous récupérerons 600 000 €, ce qui permettra de payer pratiquement l'intégralité de cette première partie des travaux. Nous n'attendons plus que l'apport de la Chambre d'Agriculture, qui est aussi membre du SyM. Je vous annonce aussi que nous venons de voter la sortie de la Chambre des Métiers qui représentait un peu moins de 1 % et qui avait demandé à sortir du SyM. Je pensais qu'il était important que vous soyez au courant de l'ensemble de ces éléments financiers et statutaires.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour ces informations. Il faut dire qu'aujourd'hui, la dimension économique est portée par nos collectivités. Cela peut d'ailleurs nous interroger dans le partenariat que nous avons avec les Chambres Consulaires.

Je vous propose maintenant de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage jointe au rapport,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

14. Avenant n°14 à la Délégation de Service Public des lignes du cœur de l'agglomération du réseau de transport public Ginko – Implantation d'une ombrière photovoltaïque sur le P+R Micropolis

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question particulière, puisque nous voyons bien l'évolution dans laquelle nous nous trouvons, je soumetts au vote.

Mme GAGLIOLO.- Je peux dire quand même un mot d'actualité. Je n'y étais pas préparée, mais j'ai de quoi informer. Je voulais juste vous dire qu'on a l'impression que ce rapport concerne un avenant à la DSP Ginko. Or c'est surtout un rapport qui permet de faire avancer les choses sur « Planoise solaire », le projet d'implantation de panneaux photovoltaïques à Planoise. Nous préparons les choses pour la période des travaux et le fonctionnement de la centrale solaire, donc des ombrières du parking relais de Micropolis. Cet avenant permet de garantir au délégataire que les gens auront bien accès a minima à la moitié du parking pendant la phase des travaux. Ensuite, l'avenant fixe les responsabilités entre le futur concessionnaire de « Planoise solaire » et le délégataire de service public sur les transports Ginko.

J'en profite aussi pour vous dire que sur « Planoise solaire », nous sommes à un moment crucial, puisque nous sommes sur le point de publier le dossier de consultation des entreprises. Les choses avancent. Nous espérons voir de belles propositions se présenter à nous pour choisir un concessionnaire qui pourra investir 4,2 M€ à Planoise pour installer et exploiter les centrales solaires sur 2 groupes scolaires, 7 bâtiments appartenant aux 3 bailleurs sociaux et 3 parkings qui appartiennent à GBM.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je te remercie. Y a-t-il d'autres demandes de précision ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'avenant n° 14 du contrat de délégation de service public des lignes GINKO du cœur d'agglomération,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à le signer.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

15. Cartographie des itinéraires du Schéma cyclable de GBM 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de donner la parole à Gilbert GAVIGNET.

M. GAVIGNET.- Le Grand Besançon souhaite encourager la pratique cyclable sur l'ensemble de son territoire. Les communes ont été associées à l'élaboration de ce schéma cyclable dans le cadre des comités de secteur, dont le premier s'est tenu en octobre 2021. Le COPIL est composé d'un référent cyclable par secteur de l'agglomération et de 5 référents pour la Ville de Besançon.

Les référents ont assuré et assurent encore un relais auprès des communes ou interlocuteurs de leur secteur. Les cinq piliers abordés dans le Schéma précédent de 2019 ne sont pas remis en question. Il s'agit de :

- la cartographie des itinéraires,
- le déploiement d'un jalonnement cyclable unifié et cohérent,
- le déploiement de boxes à vélos sécurisés.

Le Schéma cyclable décline les orientations du Plan de Mobilité en prenant en compte l'armature territoriale du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui a démontré le fonctionnement des usages du territoire.

Le groupe de travail s'est interrogé sur la pertinence de faire figurer de nombreux linéaires d'itinéraires cyclables dans le Schéma au regard du budget cyclable actuel. Au total, ce sont 577 km. Or même si ce Schéma demandera un certain temps à être réalisé, il permet à chaque commune de situer les aménagements qu'elle a souhaités dans un ensemble hiérarchisé et en comprendre le niveau d'intérêt dans son secteur et dans GBM. Il permet au secteur et aux communes de prioriser des requalifications de voirie sur les rues des villages où passe un itinéraire cyclable. Il permet aux services du Grand Besançon de prendre en compte un itinéraire du Schéma lors des études pour projet de voirie, et enfin, de représenter la mémoire des demandes des communes et associations.

Enfin, une hiérarchisation du réseau a été produite en accord avec les membres du COPIL suivant des critères. Je ne vais peut-être pas décliner la liste des critères, mais sachez qu'il y a trois niveaux :

- le niveau 1 qui concerne les liaisons entre les centralités de bassin de proximité et la ville centre (295 km),
- le niveau 2 qui concerne les liaisons entre les communes et les centralités de bassin (192 km),
- le niveau 3 qui concerne les liaisons internes communales (90 km).

Une vision des réalisations possibles d'ici à 2027 pour chaque secteur a été fournie au groupe de travail à sa demande. Bien sûr, les itinéraires de niveau 1 sont largement majoritaires. La programmation reste une démarche évolutive en fonction des contraintes techniques qui peuvent ralentir le déroulé de certains projets. Toutefois, il faut associer à ce Schéma la stratégie de déploiement des boxes à vélos sécurisés. À ce sujet, un marché de fournitures de box et de gestion de l'offre a été lancé. Il faut aussi associer l'étude de jalonnement cyclable qui sera, quant à elle, terminée normalement à l'automne 2023. Il conviendra alors d'organiser la pose du jalonnement cyclable en 2024.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur ce Schéma directeur.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour cette présentation. Y a-t-il des questions ?

Mme BARTHELET.- Je voulais juste remercier Gilbert pour son travail avec ses équipes. Je voudrais le remercier aussi d'avoir tenu compte des remarques faites dans les comités de secteur, en bureau et en bureau-débats, parce qu'il y en a eu. C'est bien de saluer le fait que tout cela a été pris en compte. Je suis ravie de revoir figurer le petit barreau qui représente beaucoup, et j'en ai bien conscience, Poulley-les-Vignes/Pelousey dans la cartographie, car c'est effectivement important pour toutes celles et tous ceux qui le demandent dans tous les secteurs. Je réitère nos propositions de pouvoir travailler avec les élus qui le demandent sur des aménagements plus frugaux dont nous parlerons certainement davantage lorsque nous parlerons de jalonnement et pour ne pas nous interdire des projets. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Monsieur BAILLY.

M. BAILLY.- Bonsoir à tous. Je voulais juste intervenir sur ce rapport et plus généralement sur le fonctionnement du secteur bisontin. Nous apprenons ce soir que 5 référents sont nommés. C'est un plan, dont nous n'avons jamais discuté avec l'opposition. Je m'interroge par rapport à cela, au fonctionnement et aux décisions prises sur le secteur de Besançon. J'aurais aimé aussi avoir quelques précisions sur les graphiques présentés, notamment les légendes, car j'ai du mal à m'y retrouver. Je ne sais pas si cela avait été évoqué en commission, mais nous avons du mal à nous faire un avis réel sur le développement et le schéma sur le secteur de Besançon. Merci.

Mme ZEHAF.- Sur le secteur de Besançon, Mesdames VARET et BOUVET sont invitées régulièrement. Elles ont été invitées à toutes les réunions de travail montées pour construire ce plan cyclable.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Merci beaucoup. Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore. Nous reviendrons peut-être sur la question des légendes, car c'est un document de présentation. Ensuite, il y aura un travail bien plus élaboré en matière de communication.

Excusez-moi, mais je voulais revenir sur le fait que nous avons applaudi André TERZO qui vient d'intégrer le Bureau et le Conseil Communautaire. Je tenais quand même aussi à saluer Messieurs Philippe GUILLAUME et Pascal MEROT pour leur intégration dans notre assemblée. Monsieur GUILLAUME n'est pas là, mais nous l'applaudissons et nous le remercions d'être très présent.

Applaudissements.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous poursuivons avec le rapport suivant.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la cartographie, jointe au rapport, des itinéraires du Schéma cyclable 2023 de GBM,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les documents pour faire les demandes de subventions, afin de réaliser les aménagements prévus dans ce rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16. Avenant n°1 à la convention de financement pour la poursuite des études et des acquisitions foncières sur l'opération de bouclage du contournement Ouest de Besançon entre les Boulevards et Beure

M. GUYEN.- Merci, Madame la Présidente. Bonsoir à toutes et à tous.

Pour rappel, le projet d'aménagement de la RN57 concerne la section Boulevards-Beure (tours de l'Amitié pour les Boulevards), sous maîtrise d'ouvrage de l'État, à savoir la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement). Ce travail a été fait en concertation avec les collectivités locales depuis 2014. Le CPER 2015-2020 (Contrat de Plan État-Région) prévoyait 8 M€ pour engager les études et les acquisitions foncières. La Communauté Urbaine du Grand Besançon s'était alors engagée à contribuer à hauteur de 2,5 M€. En 2018, par convention, une première enveloppe de 1 M€, sur les sommes inscrites au CPER, a été engagée avec une participation du Grand Besançon à hauteur de 375 000 €, soit 37,5 %. Pour autant, GBM ne s'était pas engagée sur le maintien de ce taux de participation pour le reste des sommes prévues au CPER. Deux phases de concertation, en 2017 puis 2019, ont permis d'aboutir au projet présenté et approuvé en Conseil Communautaire du 28 juin 2021.

Le 30 juin 2022, l'État et GBM ont signé une convention de financement pour la poursuite des études et des acquisitions foncières sur l'opération de bouclage du contournement Ouest de Besançon. Cette convention avait pour objet de préciser les engagements réciproques de l'État, de la Région et de la Communauté Urbaine de GBM dans le cadre de la poursuite des études et des acquisitions foncières relatives à l'opération de bouclage.

L'objet de l'avenant sera le suivant. Considérant :

- que le CPER 2015-2020 approuvé le 20 mars 2015 par le Conseil Régional de Franche-Comté, et signé le 3 juillet 2015, prolongé jusqu'en 2022, prévoyant l'engagement des études opérationnelles, la réalisation des acquisitions foncières et des travaux préparatoires est échue depuis le 31/12/2022,
- que les discussions relatives à l'élaboration du futur CPER 2023-2027 vont aboutir, la Région ayant voté le CPER 2023-2027 et puisqu'il reste à concrétiser avec l'État,
- que pour ne pas retarder l'avancement de l'opération, des études et des acquisitions foncières sont à engager sans tarder,

il est proposé pour le financement de compléter l'article 6 par le paragraphe suivant : « À compter de 2023, le solde de la présente convention reste mobilisable jusqu'à la signature du CPER 2023-2027. Les montants alors engagés sur la présente convention seront rattachés au volet mobilités du CPER 2023-2027. »

Tout le monde a dû regarder le calendrier prévisionnel de l'opération qui se terminera en 2030 si tout va bien. Une annexe 2 concerne les fonds de concours prévisionnels (échéances théoriques et montants). Pour GBM, nous avons eu à avancer 58 125 €. Nous aurons à avancer 600 € sur 2024 et 466 875 € sur 2025. Cela fera un total de 1 125 000 €. Au-delà de 2025, nous reviendrons à ce qui a été décidé sur les 25 % de participation de GBM.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ?

M. LIME.- Yves, ce que tu viens de préciser est important. Je rappelle que nous avons accepté de dépasser 25 % sous condition que cela ne se généralise pas. Il y avait un engagement de tous de ne pas voter si nous avions plus de 25 %. Je préfère le rappeler, parce que c'est toujours bien de le faire. En ce moment, il y a quelques discussions sur le financement d'une façon globale. Il y a un dernier point que je n'ai peut-être pas bien compris. J'ai vu que l'on parlait maintenant de 80 ou 90 M€ dans le cadre du CPER, alors que j'avais toujours entendu parler d'un montant de 130 M€. Je n'ai peut-être pas tout bien compris, mais j'aimerais bien savoir. Je préfère avoir des précisions.

M. GUYEN.- Les 130 M€ correspondent à la valeur 2020 de l'ensemble des travaux estimés. Aujourd'hui, nous sommes en 2023. L'estimation est à hauteur de 84 M€ qui vont être répartis. Comme je savais que tu allais me poser la question, j'avais commencé à le noter. Le montant global prévisionnel de tous les cofinanceurs s'élève à 84 M€ répartis de la manière suivante :

- l'État pour 38,39 M€ (50 %),
- la Région pour 12,5 %,
- les autres financeurs pour 35 630 000 €.

Aujourd'hui, sur cette partie, GBM financera 25 %, comme cela a toujours été dit et répété, et j'ai dit « à partir de 2025 », puisqu'il faut réactiver cette ligne de fonds de concours prévisionnels. Viendra sur le sujet le Département qui a décidé de porter son projet à part. Cela représentera quand même autour de 12,5 % sur l'ensemble des travaux. Nous sommes dans des actualisations de coûts sur 2023 dans ce qui est proposé là au CPER.

M. LIME.- C'est à la baisse.

M. GUYEN.- Non, parce qu'au deuxième CPER, tu auras une autre enveloppe. Ce sont 84 M€ sur le CPER 2023-2027, et sur le CPER 2027-2032, d'autres enveloppes seront votées. Notre participation restera bien à hauteur de 25 %, sauf si les Conseils Communautaires suivants décidaient autre chose, mais nous verrons bien. C'est donc une première tranche sur les deux.

M. LIME.- Yves, pendant que nous y sommes, parce qu'on nous pose souvent la question, lorsque nous parlons de dates comme celles-là, il s'agit du phasage des travaux. Nous ne savons pas trop quand ils commenceront. Je ne sais pas si on a les informations, mais ce serait bien de les donner, car nous sommes souvent sollicités par la population qui veut savoir quand et comment cela va se faire, et combien de temps cela va durer. Nous avons quand même l'expérience sur l'autre secteur et j'ai l'impression qu'entre le moment où l'on décide et la réalisation, il se passe un peu de temps. C'est déjà compliqué pour l'instant pour y passer, mais si nous mettons deux ou trois ans de travaux en plus, il faudra éviter de passer dans certains secteurs pendant quelques années.

M. GUYEN.- Oui, mais tu as un calendrier prévisionnel dans le rapport. Pour l'instant, il est officiel. Cela étant, lorsque les études seront proposées, lorsqu'il y aura l'avant-projet, etc., il y aura aussi sans doute des recours, ce qui risque de prolonger d'autant le démarrage des travaux. Si nous nous en tenons au calendrier prévisionnel, le démarrage des travaux est prévu pour fin 2025 et la fin des travaux pour 2030. C'est ce qui est indiqué dans le rapport. Je m'en tiens à ce tableau, sachant que normalement, nous aurons un COPIL ce mois-ci avec l'ensemble des financeurs et des services. Nous aurons ainsi beaucoup plus d'informations à transmettre dès que le COPIL sera réalisé. Nous saurons alors exactement où nous nous trouvons dans le cadre des travaux et du calendrier prévisionnel.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le volet mobilité du CPER sera signé au mois de mars 2024. À ce moment-là, nous aurons des informations plus précises concernant l'avancée de ces travaux. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. SOURISSEAU.- Bonsoir à toutes et à tous. Vous ne serez pas surpris que j'intervienne sur ce dossier. Vous le savez, les élus écologistes bisontins se sont opposés à plusieurs reprises à ce projet, et en cohérence, nous voterons contre cette délibération. Sans nier les améliorations apportées notamment en matière d'infrastructures cyclables et de qualité urbaine, en particulier du secteur entre Micropolis et l'Amitié, nous considérons que ce projet ne résoudra rien sur le long terme en matière de circulation automobile. Avec le temps, vous connaissez nos arguments, mais si je devais en redonner un seul, ce serait celui de l'appel d'air que risque de créer une augmentation du nombre de voies d'une infrastructure routière. Plus il y a de voies, plus il y a de voitures. C'est prouvé scientifiquement.

C'est un exemple parmi d'autres, mais dans le département du Nord, un projet similaire a été réalisé : c'est la RN41. Le trafic sur le tronçon dédoublé est passé de 25 000 à 61 000 véhicules par jour 20 ans après la fin des travaux. Aujourd'hui, d'après une étude publiée dans « La Voix du Nord » fin septembre, cette RN41 est de nouveau saturée. Je cite l'article : « alors que l'objectif d'une fluidification de la circulation est exactement ce qui avait amené les élus de l'époque à mener ce dédoublement à son terme. » Vous noterez le rapprochement évident avec notre projet RN57.

Je constate aussi que nos démonstrations pour un projet alternatif et les nombreux arguments que nous avons formulés sont de plus en plus partagés. Au travers du projet d'autoroute entre Toulouse et Castre, dont nous avons toutes et tous entendu parler il y a quelques semaines, plus de 1 500 scientifiques se sont exprimés contre les nouveaux projets routiers. Le ministre des Transports lui-même, lors d'une interview sur France Inter, a indiqué récemment que « un certain nombre de projets routiers seront arrêtés pour plus de rails et moins de routes ». Je cite le ministre des Transports. Je constate donc que le discours écologique a un prix et c'est tant mieux. Néanmoins, il est temps de passer des paroles aux actes. Espérons que cela sera prochainement le cas sur ce dossier RN57. Il n'est jamais trop tard pour mieux faire. Pour l'heure, à la lecture de la délibération présentée ce soir sur le dossier RN57, rien n'a encore vraiment changé ou bougé. C'est la raison pour laquelle vous comprendrez aisément le maintien de notre position en défaveur de ce projet. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, je souhaite profiter de ce rapport pour dire combien, à l'inverse de Monsieur SOURISSEAU, je me réjouis de voir le projet d'aménagement de la RN57 franchir les étapes. Nous savons quels seront les bénéfices de cet ouvrage : moins d'embouteillages, moins de pollution, plus de sécurité, la réalisation de pistes cyclables, de voies de bus et piétonnes. La qualité de vie des Grands Bisontins sera directement améliorée. Nous sommes nombreux à nous être mobilisés pour défendre ce projet et nous avons eu raison de le faire. Mais je voulais préciser qu'il y a quelques mois, ce projet était loin, très loin de figurer dans la liste des projets retenus par l'État. Nombre de projets étaient en effet sur la table des négociations en Bourgogne-Franche-Comté, et nombreux étaient les présidents d'intercommunalité à porter politiquement le leur.

Je souhaite remercier notre Vice-Président Yves GUYEN pour son travail auprès des services de l'État et avec qui j'ai eu des contacts permanents durant ces derniers mois. Je souhaite remercier aussi mes collègues sénateurs Jean-François LONGEOT et Annick JACQUEMET, mes collègues députés Éric ALAUZET et Annie GENEVARD qui ont répondu « présent » pour intervenir auprès du ministre des Transports Clément BEAUNE et auprès du cabinet du président de la République. C'est ensemble que nous avons défendu ce projet. Je me réjouis que cette mobilisation collective ait abouti à ce que ce projet grand bisontin soit finalement intégré à la feuille de route de mission du Préfet de Région.

Pour terminer, je tiens à rappeler combien l'attente des habitants est forte sur cet aménagement. Ce projet a du sens pour notre développement économique, pour nos relations avec le Haut-Doubs et la Suisse. Il tient compte des impératifs écologiques en proposant de nombreux aménagements cyclables, bus et piétons, il améliore la vie quotidienne des habitants, qu'il s'agisse des habitants des quartiers de la Grette, de Velotte, de Saint-Ferjeux, de Planoise à Besançon, qui sont victimes des stratégies d'évitement, des embouteillages avec tous les dangers que cela comporte, et qu'il s'agisse aussi des habitants des communes de la périphérie qui subissent quotidiennement 30 ou 45 minutes d'embouteillage matin et soir pour se rendre à leur travail. En tout cas, c'était pour féliciter l'avancement du projet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur MICHAUD.

M. MICHAUD.- Merci, Madame la Présidente. Laurent CROIZIER vient d'évoquer les shutes. Aujourd'hui, c'est un vrai problème dans nos communes. Dans ma commune, aujourd'hui, du fait des blocages sur Micropolis, nous sommes passés de 5 000 à 7 000 véhicules/jour sans augmentation du nombre d'habitants. Quand on interroge les gens, ils passent par-là, parce qu'ils sont bloqués sur Micropolis. Par conséquent, j'entends et je comprends ces discours, je ne suis pas non plus insensible à l'intérêt environnemental, mais je crois qu'un équipement comme celui-ci est dans l'intérêt de tous.

Ont été évoqués les modes doux, ce qui n'existe pas aujourd'hui, c'est-à-dire une liaison entre Planoise et la ville, avec des passerelles qui seront installées. Ce projet a donc un intérêt pour les Grands Bisontins. Effectivement, peut-être que pour les habitants de la ville, c'est plus contestable, mais il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui, le bassin de Besançon compte 300 000 habitants. Je vois Monsieur FELT faire la grimace. Si ! Le bassin d'emploi du SCoT, qui comprend les gens qui viennent travailler sur notre territoire, compte 300 000 habitants. Je dirais donc que ce projet impacte beaucoup plus de gens que le territoire strictement bisontin. C'est la raison pour laquelle nous tenons autant à voir arriver ce projet et que nous sommes un certain nombre à la défendre avec vigueur.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Marcel FELT.

M. FELT.- Je compatis évidemment à tous ces désagréments. Dans le secteur nord, nous avons 30 ans d'expérience. Mais qu'est-ce que c'est bien après, quand c'est presque terminé ! Je le dis peut-être pour Nathan SOURISSEAU, car il est peut-être un peu pessimiste. Il a cité des chiffres qui doublent, qui triplent. Je ne sais pas s'ils sont exacts. C'est sûr qu'il a dû se renseigner. Mais qu'est-ce que c'est bien après quand même !

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tu as remarqué que Nathan SOURISSEAU te tendait ses rapports. Nous verrons. De toute façon, nous pouvons nous dire les choses. Nous pouvons tous nous dire aujourd'hui que la signature se fera en mars 2024 et nous reviendrons à ce moment-là pour dire où nous en sommes les uns et les autres. Je soumetts ce rapport au vote. Qui s'oppose ? 20 oppositions. Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

A la majorité des suffrages exprimés (20 contre) le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°1 à la convention de financement pour la poursuite des études et des acquisitions foncières sur l'opération de bouclage du contournement Ouest de Besançon entre les Boulevards et Beure
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 90

Contre : 20

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

17. Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications place de la Bascule

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ledit avenant à la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18. Autorisation de signer l'accord-cadre pour la fourniture et l'installation de systèmes de contrôle d'accès et de péage pour les parkings

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre pour la fourniture et l'installation de systèmes de contrôle d'accès et de péage pour les parkings avec l'entreprise attributaire retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

19. SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté – rapport des élus administrateurs 2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2022 des élus administrateurs représentant Grand Besançon Métropole dans les instances des Sociétés Publiques Locales Mobilités Bourgogne Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

20. Commune Les Auxons – Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Approbation après enquête publique

M. LAROPPE.- Il y a plusieurs rapports sur le PLU. J'en profite pour remercier les différentes communes qui ont accueilli les réunions publiques ces dernières semaines. Ces réunions ont rassemblé de nombreux habitants et elles ont suscité beaucoup d'intérêt sur la périphérie. Il y en a à nouveau 3 réunions à venir sur les prochaines semaines. La première se tiendra vendredi. La deuxième se tiendra vendredi prochain en visio. Elle sera donc accessible à l'ensemble de nos concitoyens pour les personnes qui ne pouvaient pas être présentes aux précédentes. Et la troisième se tiendra lundi 20 novembre. Bien entendu, tous les habitants de notre collectivité sont les bienvenus pour échanger sur les questions d'urbanisme des 15 années à venir. J'ai fait un petit cavalier sur ce rapport, mais très rapidement, sur Les Auxons, il s'agit simplement d'une approbation après enquête publique. Il n'y a pas de point particulier de retour sur cette enquête publique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement :

- sur l'absence de nécessité de procéder à une évaluation environnementale,
- sur l'approbation de la modification n° 1 du PLU des Auxons.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

21. Commune d'Osselle-Routelle – Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Bilan de la concertation préalable et arrêt du projet

M. LAROPPE.- Nous proposons l'arrêt du projet sur ce point sur la commune d'Osselle-Routelle.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le bilan de la concertation préalable nécessaire au projet de révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Osselle-Routelle,
- arrête le projet de révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Osselle-Routelle tel qu'annexé à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

22. Commune de Saint-Vit – Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Définition des modalités de concertation

M. LAROPPE.- Ce rapport concerne l'extension de la société logistique U LOG (groupe U) qui vient se développer et s'étendre sur notre collectivité. Nous faisons une modification de PLU pour l'accueillir avec justement un travail sur l'espace paysager, pour créer un espace tampon entre l'habitat, les maisons qui se trouvent à côté et ce développement logistique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- soumet à la concertation de la population et autres personnes concernées le dossier de révision selon les modalités sus-définies,
- donne autorisation à la Présidente pour signer tout acte intéressant cette procédure.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

23. Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) – Définition des modalités de collaboration avec les communes

M. LAROPPE.- Sur le RLPi, le travail sur les modalités a d'ores et déjà commencé. Nous avons pu faire deux réunions sur le sujet. Il s'agit pour nous de prendre les mêmes modalités que celles que nous avons dès à présent dans le Plan Local d'Urbanisme pour travailler d'un point de vue méthodologique. Bien entendu, l'enjeu de ce dossier est justement à terme de travailler sur la publicité sur notre agglomération et d'engager une révision des autorisations sur les publicités présentes au sein de nos communes. Cela concerne les publicités que nous voyons et cela peut également concerner les questions d'enseigne sur les bâtiments. C'est donc une réflexion globale sur nos paysages et sur nos zones d'activités économiques, sur la visibilité et la qualité que nous souhaitons en donner.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ou des questions ? Si vous en êtes d'accord, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Encore une fois, merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'ajustement de ces modalités de collaboration entre GBM et les communes-membres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

24. SPL Territoire 25 – rapport annuel de l'élue administrateur – 2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2022 de l'élue administrateur représentant Grand Besançon Métropole dans les instances des Sociétés Publiques Locales Territoire 25.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

25. SEM sedia – rapport annuel des administrateurs – 2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Mme BARTHELET.- Je souhaitais juste prendre la parole par rapport à la commission n° 06. Je voulais dire à mes collègues que malheureusement, ce soir, je ne pourrai pas présenter un rapport que j'aurais dû présenter sur la modification de périmètre des ZAE de Champs-Chevaux, ce rapport ayant été retiré de l'ordre du jour alors qu'il avait été présenté en commission n° 06 et qu'il a été validé en Bureau le 26 octobre dernier. J'ai découvert fortuitement son retrait. Je n'ai pas été prévenue. J'ai contacté mes collègues qui en ont aussi la compétence, Marcel FELT et Nicolas BODIN, et qui ne l'ont pas été non plus. Je crois que c'est une situation assez inédite. Nous sommes maires, présidents, vice-présidents dans nos collectivités, et je crois que dans ces cas-là, on décroche le téléphone.

J'ai demandé des explications au directeur des services et à la présidente. Le directeur des services m'a expliqué que j'aurais dû effectivement être prévenue par ses services et qu'il avait demandé à ce que cela soit fait, en vain.

S'adressant à Mme VIGNOT. Sur la forme, le DGS me confirme qu'a priori, Anne, tu as demandé le retrait de cette délibération, car tu souhaitais faire une nouvelle proposition. Le DGS m'assure que finalement, cela n'aura pas d'impact sur le projet. Cela étant, je constate ce soir que tu as pris la décision seule de retirer ce rapport en évacuant les avis à la fois de la Commission et du Bureau. C'est vrai que tu n'étais pas présente à ce Bureau, mais je suppose que tu avais donné pouvoir, j'imagine, comme nous tous. C'est quand même un dossier important sur le territoire et pour lequel nous avons délibéré favorablement ici, en Conseil Communautaire, lorsque nous avons approuvé le schéma des zones d'activités en mai 2022. Pour moi, ce retrait n'est pas anodin. Il m'inquiète, et je suppose qu'il inquiètera les élus aussi tant sur la méthode que sur le sujet. Cela m'interroge sur la réelle volonté que tu portes de permettre l'accueil des nouvelles entreprises sur notre territoire. En tout cas, j'aurais bien aimé que l'on en parle et j'aimerais savoir si tu penses que ce dossier réapparaîtra à l'ordre du jour du Conseil du 14 décembre prochain.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je tiens quand même à dire que ce dossier change les périmètres des zones d'activités tels qu'ils ont été votés ici. Quand j'ai vu qu'il changeait les périmètres, j'ai dit qu'il était quand même important de voir pourquoi on se mettait à bouger les périmètres, parce qu'à ce moment-là, j'aurai de nombreuses modifications qui vont venir et j'ai besoin d'avoir une approche partagée. Effectivement, je suis la garante de l'ordre du jour, puisque c'est ma fonction de l'établir. D'ailleurs, dans 99 % des cas, nous sommes deux avec Gabriel BAULIEU à regarder l'ensemble des dossiers. Ce dossier montrait un changement de périmètre qui allait en particulier sur des parcelles agricoles. Il était donc extrêmement légitime que je puisse savoir pourquoi on décidait de cette modification alors même – je le répète, cela a été confirmé et affirmé par l'ensemble services – que cela ne change en rien la question de l'extension de l'entreprise.

Après, lorsque l'on mène ce genre de travail, il y a parfois, et cela peut arriver, des informations qui ne sont pas retransmises directement, car on avait dit « on en reparle avec les élus concernés », et en particulier, l' élu concerné est évidemment Pascal ROUTHIER. Je le dis et je le répète. Je suis aussi garante de savoir si nous restons sur ce que nous avons voté, c'est-à-dire les périmètres des zones d'activités, ou si nous décidons les uns et les autres, au fil de nos assemblées, de modifier ces périmètres, ce qui poserait quand même un problème sur la logique du schéma. Que le schéma puisse être révisé ne me pose aucun problème, mais en l'occurrence, ce n'est pas ainsi que les choses avaient été présentées. Je le dis et je crois que Pascal ROUTHIER veut apporter des éléments.

M. ROUTHIER.- Il y a une ambiguïté dans la présentation de ce périmètre. Le périmètre était le bon au départ et simplement à un moment donné, et je ne sais pas pourquoi, une partie de la zone a été supprimée. Ce n'est pas une surface énorme, il n'y a même pas 2 ha, je crois, en extrémité de cette zone, mais ils ont toujours fait partie du périmètre définitif et global. C'est une parcelle, dont le propriétaire est vendeur sans aucun problème et qui était intégrée initialement. Pourquoi à un moment donné une coupure a-t-elle été représentée sur un des plans ? Je ne sais pas l'expliquer. En tout état de cause, il est prévu de réintégrer ce morceau qui a été supprimé. Jusqu'à aujourd'hui, cela n'a jamais fait l'objet de polémique ou de discussion au sein de la commission. Je souhaite simplement que très rapidement, on réintègre cette surface qui a déjà été intégrée dans le cadre du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) et qui, naturellement, à sa place dans l'aménagement global de cette zone industrielle.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est une modification du PLU, pas du PLUi. Tu décris toi-même qu'il y a une ambiguïté sur le périmètre tel qu'il a été proposé. C'est normal que je regarde. Si je ne regardais pas les dossiers qui passent, cela voudrait dire que je ne ferais pas mon travail. J'ai fait le travail. Il aurait sans doute dû être fait auparavant. En revanche, je ne regarde pas non plus l'ensemble des dossiers qui passent. Parfois, je vois des choses qui ont besoin d'être modifiées ou non en fonction de ma vigilance sur un dossier ou sur un autre, c'est sûr. En revanche, je ne peux pas entendre une chose. Quel élu ici aurait l'intention de dire que nous n'avons pas besoin d'un développement économique ? Je n'en connais pas. Je le dis comme cela.

M. MICHAUD.- Une chose a été dite. Je ne sais pas si vous avez retenu, mais dans la présentation de l'OCDE faite par Madame CHARBIT, il a été dit que l'on avait besoin de foncier pour accueillir des entreprises pour la réindustrialisation. Je l'ai bien noté et j'espère que ce sera partagé par l'ensemble de cette collectivité, car nous avons vraiment besoin d'accueillir des emplois. Je pense que sans emploi, il n'y a pas de progrès social. D'abord, donner du travail aux gens, c'est la meilleure façon de leur donner les moyens de vivre. Pour avoir du travail, il faut des entreprises. On a besoin des entreprises.

De plus, d'un point de vue environnemental, j'aime autant voir fabriquer des choses proches d'où elles sont consommées plutôt que beaucoup plus éloignées. Je pense qu'il sera important pour nous d'avoir ces réflexions, et étant en charge de l'aménagement du territoire, je crois que nous devons avoir de nouvelles réflexions, comme il a été dit, qu'il y ait de nouveau des réunions de ce groupe de travail sur les ZAE pour réfléchir à de nouvelles opportunités. Par ailleurs, il faudra raisonner sur notre façon de calculer les surfaces, préciser si c'est du brut ou du net. Sur ce que nous calculons aujourd'hui, sur notre façon de calculer aujourd'hui, nous avons certaines surfaces calculées en brut, avec des parties qui ne permettent pas l'implantation d'infrastructure, avec des contraintes environnementales, avec des dolines. Nous avons besoin de surfaces pour industrialiser. Je pense qu'il est vraiment indispensable pour nous de retravailler sur ce sujet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. FELT.- L'ambiguïté étant levée, je m'associe à la démarche de Catherine BARTHELET. Cela peut très bien être réexaminé au Conseil Communautaire du 14 décembre, puisqu'il y a un Bureau dans une quinzaine de jours. Nous regarderons à nouveau ce problème si tant est qu'il y en ait un et nous pourrions rattraper les choses confortablement avec le Conseil de fin d'année.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est un faux problème. Disons-nous quand même les choses. Les périmètres ne peuvent pas bouger comme cela. Sinon, il ne faut plus voter des schémas.

Mme BARTHELET.- Excuse-moi de t'interrompre, mais nous n'avons vraiment pas voulu tromper ta vigilance. Je ne peux pas te laisser dire cela.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ai-je dit cela ?

Mme BARTHELET.- C'est un peu ce que tu as dit.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, je n'ai pas dit cela.

Mme BARTHELET.- J'aime travailler dans une relation de confiance. Nous n'avons pas caché le rapport. Il est passé dans différentes instances. Tu l'as vu au début, avant qu'il passe en commission, parce que cela fonctionne de cette façon et c'est très bien. Mais ce périmètre était là dès le début. Je crois que si l'on n'avait pas indiqué « extension » ou « modification de périmètre », on n'aurait pas fait attention, parce que dans toutes les cartes, ce périmètre était présenté ainsi et il était déjà dans le PLU de la commune. Il ne faut pas mélanger avec la modification que nous venons de faire et qui concerne un autre dossier. Ce n'est pas la même chose. Néanmoins, il était vraiment déjà dans le PLU de la commune et l'idée était de le réintégrer. Il était intégré avec le développement prévu justement dans le cadre de ce que nous avons validé ensemble dans le schéma et dans un futur PLUi. Je ne me permettrai jamais de rajouter des hectares que nous n'avons pas validés ensemble. J'espère que tu as quand même confiance en cela.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je dis simplement que le dossier tel qu'il est aujourd'hui n'est pas conforme. Je vous invite à le retravailler en commission, parce qu'il n'est pas conforme à ce qui avait été décidé. Je vous le dis, c'est un des éléments, et comme cela touche des zones agricoles, je pense que la vigilance est importante. L'OCDE aussi rappelle l'importance que nous avons à conserver nos zones agricoles. Deux parcelles sont concernées par cette modification. L'une était dans le PLU précédent et l'autre ne l'était pas. Nous n'allons pas continuer ce soir sur des détails dignes des commissions. Toutefois, je dis qu'à un moment donné, il est normal que nous apportions notre vigilance les uns et les autres.

M. JARAMAGO.- Je ne vais pas rentrer dans le débat que vous avez sur le sujet, car je pense, comme Pascal ROUTHIER, qu'il y a eu confusion et que vous allez trouver une solution ; ce n'est pas un problème. En revanche, je comprends Catherine BARTHELET et je la rejoins, concernant le fait de découvrir ce retrait au dernier moment. C'est un problème de communication, un loupé comme cela peut arriver tous les jours. Je pense que c'est un peu plus grave que le sujet, car dans la mesure où il est travaillé en commission, de ce que je peux voir dans le reste, cela fonctionne très bien. À mon avis, c'est simplement une confusion sur les périmètres que vous allez régler assez rapidement. Le problème est qu'il faut faire attention à ce qu'un vice-président ne découvre pas en séance qu'un sujet est retiré. Pour moi, c'est un peu gênant et je comprends la réaction de Catherine.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Nicolas BODIN.

M. BODIN.- Effectivement, il y a une modification de périmètre, mais c'est le rattrapage d'une erreur technique. Par rapport au schéma sur lequel vous avez délibéré en mai 2022, globalement, les chiffres en termes de surface sont les mêmes. Cependant, comme il y avait une erreur dans l'intégration dans la zone de Saint-Vit au départ, erreur faite il y a quelques années, c'est simplement un rattrapage. Je veux bien que nous repassions ce dossier le mois prochain, parce que nous ne sommes déjà pas forcément en avance en termes de production et d'aménagement des zones, mais il ne faut pas que nous perdions davantage de temps. Néanmoins, la philosophie du projet demeure la même. Si la question sous-jacente concerne un éventuel impact sur les terres agricoles, oui, il y a un impact sur les terres agricoles. Il faut que nous nous le disions, mais cela a toujours été le cas. Ce projet est à la fois dans le projet de territoire, mais également dans le projet de Saint-Vit. C'était même une des conditions d'adhésion de la commune de Saint-Vit à la Communauté d'Agglomération. Ce projet n'a pas évolué depuis et nous savons très bien que sur cette zone, il y a effectivement des terres agricoles. C'est la question. Par conséquent, cet aménagement de zone induira un impact sur des zones agricoles.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur CROIZIER.

M CROIZIER.- Merci, Madame la Présidente. Je suis très surpris de l'intervention de Catherine BARTHELET. Je la trouve extrêmement grave à la fois sur la forme et sur le fond. Sur la forme, je suis ravi que vous regardiez tous les dossiers et toutes leurs lignes. Cela montre que vous êtes à votre place de présidente. En revanche, je suis inquiet de voir que si vous avez vu une problématique, vous n'avez pas tout de suite pris l'attache de Catherine BARTHELET pour vous renseigner sur les raisons de cette modification ou cette erreur. C'est une vraie interrogation et cela montre certainement un grave problème de dialogue au sein de l'exécutif de GBM. Sur le fond, pouvons-nous aujourd'hui perdre du temps sur le développement du foncier en direction de nos entreprises ? Il me semble que cela fait plus de 3 ans que nous sommes élus, plus de 3 ans que nous disons que c'est important d'aller vite. Cela fait 3 ans que je dis « il faut accélérer peut-être encore plus », mais j'entends les contraintes techniques qui me sont rapportées par Monsieur BODIN sur le développement des ZAE.

Néanmoins, nous n'avons pas le temps d'attendre. Là, nous avons perdu, j'espère, maximum un mois, mais il ne faut pas que nous perdions plus de temps. Visiblement, c'est un problème d'erreur initiale. Il est réglé. J'espère que ce dossier arrivera sur nos tables le mois prochain et que ce n'est pas plus grave, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'ambiguïté ni de différence entre le projet de territoire et la vision de la Présidente du Grand Besançon.

Mme LA PRÉSIDENTE.- On peut toujours tous interpréter. Je veux bien que l'on commence à se raconter des histoires, ce n'est pas un problème. Je redis simplement que le dossier tel qui a été présenté a présenté des différences techniques, ce que Nicolas BODIN vient de préciser et ce que chacun vient de dire. Pascal ROUTHIER, le premier concerné, le dit aussi. En revanche, l'explication technique n'a pas été faite immédiatement, parce que nous sommes dans des délais extrêmement courts et il faut voir comment nous travaillons tous, et elle n'est pas retournée des élus. Mais nous y sommes très attentifs pour nous assurer que la communication a lieu tout le temps. Je voudrais un jour vous calculer le nombre de délibérations que nous prenons en permanence et de dossiers que nous relisons avec Gabriel BAULIEU dans 99 % des cas, car c'est aussi de cela qu'il est question. Je le fais, cela fait partie de ma fonction. Ma fonction de présidente est justement d'être garante de l'ordre du jour et de décider de ce que l'on y met ou non. Nous ne fonctionnons pas de cette manière et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous fonctionnons à deux en permanence. Je tiens quand même à le dire, car à un moment donné, il faut arrêter de se faire des illusions. Chacun doit prendre ses responsabilités au moment où nous devons prendre un certain nombre de décisions.

Je vous propose maintenant de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2022 des élus administrateurs représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SEM sedia.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

26. Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours à la Ville de Besançon pour les travaux de restauration, de mise en valeur et de mise en sécurité du patrimoine fortifié Vauban

Les rapports n°26 et 39 sont présentés conjointement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Si vous en êtes d'accord, je vous propose que le rapport n° 39 rejoigne le rapport n° 26 tout simplement parce que nous trouvons que les thématiques se rejoignent. C'est simplement pour vous dire combien il est essentiel et important de travailler sur cette approche du centre-ville dans sa qualité remarquable de Sites et Cités, mais bien sûr aussi de patrimoine fortifié Vauban.

Pour rappel, nous avons eu le bonheur de recevoir les 12 collectivités qui portent les 12 sites du réseau Vauban. Vous savez que si un de ces sites tombait, tout le réseau tomberait avec le label associé. Nous avons eu la chance de nous réunir, parce que très régulièrement, il faut remarquer qu'un tel réseau et un tel patrimoine nécessitent un investissement extrêmement important. Nous avons besoin d'être forts, car nous avons besoin effectivement de trouver des moyens pour maintenir ce réseau dans son intégrité. Par exemple, c'est au minimum 1 M€/an pour la Ville. Je le dis, parce que dans notre réseau Vauban, nous avons des communes de 300 habitants qui ont aussi des sites pratiquement aussi importants que la Citadelle et vous imaginez combien c'est extrêmement lourd et important pour eux d'avoir à porter un patrimoine aussi important et de garantir son entretien. Je tenais à le répéter. Je l'ai déjà dit une fois. Nous avons envoyé un courrier à la ministre de la Culture pour lui demander justement quelle serait sa volonté politique d'accompagner et de soutenir ces réseaux. Je parle ici du réseau UNESCO et pas seulement du réseau Vauban.

Mais globalement, les collectivités ont à porter des patrimoines qui impactent fortement les budgets, même si, et nous le reconnaissons, la Citadelle est un élément majeur pour l'attractivité du territoire, donc la Ville, le Grand Besançon, le Département, la Région. Nous savons combien elle rayonne sur un territoire extrêmement vaste et combien elle compte pour l'attrait touristique. Je tenais quand même à dire combien ce travail consistant à tenir le réseau Vauban est important, parce qu'il ne faudrait pas

qu'un jour, un élu d'une collectivité dise « on ne peut plus, on arrête », ce qui signifierait que nous serions en difficulté à maintenir le label UNESCO. Il faut quand même le dire. Tout cela demande des engagements politiques importants. C'est la raison pour laquelle nous les recevons, nous en discutons, nous travaillons une stratégie, nous avons besoin d'être extrêmement solidaires les uns avec les autres. C'est un travail très précis d'entente entre ces différentes collectivités. J'en profite pour remercier François BOUSSO qui est très fortement investi dans justement ce travail de lien, car il faut du lien entre les élus pour croire à un tel projet et pour investir aussi lourdement. Je tenais à le dire évidemment.

M. ORY.- Le rapport n° 26 vise une convention concernant un fonds de concours versé par GBM à la Ville de Besançon. Il faut peut-être quand même voter ce fonds de concours.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est bien ce que j'allais faire.

M. ORY.- Tu parlais du dossier n° 39. D'où mon intervention.

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'ai simplement dit que j'avais proposé de rapprocher les deux rapports, car c'est dire combien notre territoire est riche d'un patrimoine et qu'il est nécessaire que nous investissions pour maintenir ce travail. Ce sont donc deux conventions qui, pour moi, ont un sens particulier. Là encore, je propose de modifier l'ordre du jour, mais cela n'a pas beaucoup d'impact.

Je soumetts au vote le rapport n° 26. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'attribution à la Ville de Besançon d'un fonds de concours destiné aux travaux de restauration du patrimoine Vauban sur la période 2023-2028,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à cet effet et annexée au présent rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

39. Partenariat avec l'association Sites et cités remarquables

Concernant le rapport n° 39, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.
Nous revenons au rapport n° 27.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **valide le versement de 6 000 euros au titre de la participation de GBM à l'opération,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

27. Attribution de subventions au Bastion et à la Rodia au titre de l'accompagnement artistique aux Musiques Actuelles et à leur rayonnement territorial Conventions pluriannuelles d'objectifs 2023-2025 Pour les saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026

Mmes Elise AEBISCHER (1), Nathalie BOUVET (1), Fabienne BRAUCHLI (2), Aline CHASSAGNE (1), Annaïck CHAUVET (2), Julie CHETTOUH (1), Marie ETEVENARD (1), Marie LAMBERT (2), Myriam LEMERCIER (1), Juliette SORLIN (1), Christine WERTHE (2), Marie ZEHAF (2) et MM. François BOUSSO (1), Laurent CROIZIER (1), Olivier GRIMAITRE (2), Pierre-Charles HENRY (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et Gilles SPICHER (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'attribution de deux subventions pour l'année 2023 :**
 - o **de 40 000 € à la RAP La Rodia,**

- o de 25 000 € à l'association Le Bastion,
- approuve les conventions triennales 2023-2025 avec la RAP La Rodia et avec l'association Le Bastion, annexées au rapport,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions triennales 2023-2025 avec la RAP La Rodia et avec l'association Le Bastion.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 86 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 24

28. Le GRAND 8 2023/2024 5^{ème} saison nomade jeune public – Soutien à l'association Côté Cour – Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025

M. Cyril DEVESA (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin de précisions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant annuel 2023 de 30 000 € à l'association Côté Cour pour la mise en œuvre de la 5^{ème} saison 2023-2024 du GRAND 8 sur le territoire du Grand Besançon,
- approuve l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 avec l'association Côté Cour,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 à la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

29. Avenant n°2 à la convention de prestations de facturation, recouvrement et redevances d'assainissement collectif, non collectif et modernisation des réseaux de collecte avec SAUR

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n° 2 à la convention de prestations de facturation, recouvrement et redevances d'assainissement collectif, non collectif et modernisation des réseaux de collecte contracté avec la société SAUR,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n° 2 à la convention de prestations de facturation, recouvrement et redevances d'assainissement collectif, non collectif et modernisation des réseaux de collecte contracté avec la société SAUR.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

30. Accord-cadre relatif à la réalisation d'inspections télévisées (ITV) du réseau d'assainissement de Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit d'une évolution. C'est intéressant et important. S'il n'y a pas de commentaire, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec l'entreprise déclarée attributaire par la commission d'appel d'offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

31. Avenant n°2 à la convention de prestations de facturation, recouvrement et redevances d'assainissement collectif, non collectif et modernisation des réseaux de collecte avec le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n° 2 à la convention de prestations de facturation, recouvrement et redevances d'assainissement collectif, non collectif et modernisation des réseaux de collecte contracté avec le SIEVO,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n° 2 à la convention de prestations de facturation, recouvrement et redevances d'assainissement collectif, non collectif et modernisation des réseaux de collecte contracté avec le SIEVO.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

32. Avenant n°3 à la convention de prestations de facturation, recouvrement et redevances d'assainissement collectif, non collectif et modernisation des réseaux de collecte avec Gaz et Eaux

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n° 3 à la convention de prestations de facturation, recouvrement et redevances d'assainissement collectif, non collectif et modernisation des réseaux de collecte contracté avec Gaz et Eaux,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n° 3 à la convention de prestations de facturation, recouvrement et redevances d'assainissement collectif, non collectif et modernisation des réseaux de collecte contracté avec Gaz et Eaux.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

33. Avenant n°10 au contrat de Délégation de Service Public d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue (SIEHL)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n° 10 au contrat tripartite de délégation du service public de l'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n° 10 relatif à la prorogation de l'âge limite maximum des compteurs à remplacer et de définir le plan de renouvellement afin d'absorber pour partie la hausse des prix de l'énergie sur le contrat en 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

34. Concession de Service Public : pépinières et hôtel d'entreprises Boutique de Gestion Rapport annuel 2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit de prendre acte de ce rapport. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Nous prenons acte.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2022 présenté par BGE Franche-Comté relatif à l'exploitation des pépinières et de l'hôtel d'entreprises de Palente et de TEMIS Innovation, dans le cadre de la concession de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cet organisme.

35. Subvention en faveur de la Banque Alimentaire de Franche-Comté

Mme LA PRÉSIDENTE.- Souhaitez-vous prendre la parole ? Je crois que vous savez tous combien nous sommes confrontés à une période extrêmement difficile.

Nicolas, souhaites-tu apporter des précisions ?

M. BODIN.- C'est une période extrêmement difficile sur la ville centre, comme dans les autres communes. Vous avez vu que l'aide est de plus en plus importante, en augmentation de l'ordre de 20 % par rapport à l'année 2022. La Banque Alimentaire, localisée sur le site de La Rodia, est vraiment totalement contrainte. Elle souhaite malheureusement se développer et vise l'ex-site Antolin à l'est de la ville. Elle a un projet. Elle demande à la Ville de Besançon une subvention de l'ordre de 150 000 €, et elle en demande une du même montant à GBM. D'autres collectivités participent aussi. Je vous rappelle que nous avons déjà accordé deux aides du même type précédemment, l'une pour un projet d'Emmaüs sur le site des Vallières et l'autre pour la Maison des Enfants sur le site des Hauts du Chazal.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Encore une fois merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 150 000 € à la Banque Alimentaire de Franche Comté pour leur projet de développement,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente à cette délibération.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

36. Sollicitation de la dénomination en commune touristique pour Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Benoît VUILLEMIN étant absent aujourd'hui, François BOUSSO va présenter ce rapport.

M. BOUSSO.- Oui. Nous allons en effet excuser Benoît VUILLEMIN absent ce soir. Le rapport étant très complet, je vais juste en relever les éléments saillants et expliquer sa présence ce soir à ce Conseil Communautaire. Le transfert de la compétence Promotion du Tourisme en 2017 fait que cet EPCI sollicite le classement de commune touristique au nom d'une commune. Concrètement, la Ville de Besançon a sollicité GBM pour demander à l'État le classement en commune touristique. Ce classement vient simplement traduire la typologie, ce qui est fait sur la commune de Besançon, ce qui a du sens de traduire toutes les actions menées à la Ville de Besançon pour son classement en commune touristique.

Pour pouvoir être commune touristique, 3 critères sont à respecter. Il faut :

- disposer d'un office de Tourisme,
- organiser un certain nombre d'événements culturels, artistiques, gastronomiques, sportifs sur le territoire,
- avoir une proportion minimale d'hébergements touristiques par rapport à la population totale, soit un minimum de 4,5 % (nous sommes à 11,25 % sur la commune de Besançon).

Nous cochons donc les critères. Au-delà de cocher les critères, être classé en commune touristique permet de valoriser l'activité des professionnels sur le territoire, de le mettre en relief, d'avoir une forme de reconnaissance au niveau national, tant au niveau du public touristique que vis-à-vis des institutions, de l'État pour pouvoir s'inscrire dans un certain nombre d'appels à projets. Vous avez une carte de France qui détaille l'ensemble des communes classées en commune touristique sur le territoire. Nous observons notamment qu'un très grand nombre de communes sur le littoral sont classées, mais nous en avons aussi dans l'intérieur des terres.

Nous remarquons que nous ne sommes pas très nombreux dans l'est de la France à être classés en commune touristique. Cela étant, tout cela revêt une importance importante pour la commune de Besançon. En dernier argument par rapport à ce classement, si un jour nous arrivons à aller encore plus loin au niveau des critères, le fait d'être classé en commune touristique permet ensuite de passer un palier qui est le classement en station classée tourisme, ce qui correspond à un niveau supplémentaire de reconnaissance touristique.

Par ailleurs, en termes de procédure, suite à la délibération, il y a un dépôt de dossier auprès de la Préfecture et un délai d'instruction de l'ordre de deux mois. Je ne vais pas aller plus loin, car la note est très bien faite. Je profite simplement de ce rapport pour évoquer le fait que le tourisme et l'activité touristique se portent très bien sur notre territoire. Il y aura un rapport juste après sur le camping de Besançon-Chalezeule. J'ajoute que l'ensemble des établissements recevant des touristes font l'objet d'une hausse de leur fréquentation à fin septembre, ce qui nous conforte dans cette idée de poursuivre l'attractivité et l'animation touristique sur notre territoire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour cette présentation. Monsieur CROZIER.

M. CROZIER.- Merci, Madame la Présidente. Nous ne pouvons évidemment que souhaiter que Besançon se donne de l'ambition en matière touristique, que la dénomination « commune touristique » profite à la Ville de Besançon et à toute l'agglomération. J'imagine que personne ici n'y verra aucun inconvénient. J'y suis pleinement favorable. Nous nous souvenons que nous avons déjà débattu du sujet il y a quelques années. Nous savons tous ici que le classement de Besançon en commune touristique offre également la possibilité d'augmenter le versement mobilité, c'est-à-dire la contribution versée par les entreprises d'au moins 11 salariés en direction du transport public, cette contribution étant calculée sur la masse salariale des entreprises et des structures publiques. J'avais déjà décrit les conséquences financières pour nos entreprises et pour l'hôpital Jean Minjot d'une hausse du versement mobilité. Pour rassurer à la fois les entreprises, l'hôpital, nos collègues et pour me rassurer par la même occasion, je souhaiterais que nous prenions l'engagement ce soir de ne pas augmenter le taux de versement mobilité jusqu'à la fin du mandat.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je n'invente pas des engagements de ce type en cours de mandat. Concernant les coûts politiques, j'entends, cela fait un bout de temps que cela tourne autour. Pour en avoir discuté longuement avec Benoît VUILLEMIN, j'ai déjà expliqué plusieurs fois qu'il ne fallait pas confondre. Ce n'est pas parce qu'il y a une commune classée en commune touristique qu'automatiquement, ces dispositifs sont mis en place ou non. Dans tous les cas, si cela devait être une proposition faite par quelqu'un dans cette assemblée, elle serait soumise au vote de l'assemblée. Il n'y a donc pas besoin de ce genre d'approche. Je le dis, parce que je trouve assez incroyable de vouloir toujours aller chercher des intentions et finalement de ne pas rester sur le dossier sur lequel nous nous trouvons. Aujourd'hui, et nous en sommes tous très fiers, nous regardons pour pouvoir rentrer dans une dénomination en commune touristique pour Besançon. C'est ce qui nous anime aujourd'hui.

M. CROZIER.- Il me paraît absolument fondamental de bien mesurer et de bien entendre que ce classement en commune touristique permet des ambitions à la Ville de Besançon, je le répète, et c'est très bien ainsi. Il permet aussi d'augmenter la fiscalité du versement mobilité. Pour voter ce dossier, j'ai besoin d'avoir un engagement sur la fiscalité.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est une question autre.

M. CROZIER.- Non, ce n'est pas une question autre. Cette question est liée, Madame la Présidente. Tout est lié. Je suis désolé, cela a des conséquences. J'en ai encore parlé cet après-midi au téléphone avec Monsieur VUILLEMIN. Soit votre Vice-Président me donne des informations erronées, ce dont je doute absolument, soit vous n'avez pas les bonnes informations, mais le dossier est extrêmement lié. Le passage en commune touristique permet par la suite d'augmenter la contribution des entreprises et des établissements publics au versement mobilité. Tout est lié, je parle bien du bon sujet. Il suffit de nous dire si, oui ou non, dans les prochaines années, vous avez des intentions d'augmenter ce versement mobilité. Je demande simplement de la transparence.

M. BAULIEU.- Sur ce plan, Laurent, nous pouvons être d'accord sur beaucoup de choses, mais pas sur ce point. Il s'agit effectivement d'un classement tourisme. Tu as raison sur le fait que le cas échéant, cela offre d'autres possibilités. Le cas échéant, nous aurons à en débattre si le cas échéant se présente. Je ne suis pas d'accord pour que nous commencions à nous lier les mains sur cette question ou sur d'autres. Il y a une possibilité, tu l'as dit et tout le monde le sait. Nous pouvons être d'accord ou pas sur certaines choses. Sur cette manière de faire, je tiens à indiquer que je ne peux pas être d'accord, y compris avec ma responsabilité financière dans cette maison. S'il y a un débat sur le sujet, nous débattons sur le sujet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous avons la possibilité d'augmenter aussi la taxe foncière. À ce moment-là, on demande à tout le monde de s'engager à ne jamais augmenter la taxe foncière, par exemple. J'ai mille exemples comme celui-ci. Nous ne travaillons pas de cette façon, et heureusement. Je vous propose de soumettre au vote ce dossier. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter auprès de l'Etat la dénomination de commune touristique pour la commune de Besançon et à déposer le dossier à cet effet auprès de la Préfecture du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

37. CSP Camping Besançon Chalezeule – Solidarité Doubs Handicap – Rapport annuel 2022

M Jean-Hugues ROUX, conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

M. BOUSSO.- Je voudrais donner juste un chiffre, parce que le rapport fait état d'un rattrapage, voire d'un dépassement de la fréquentation du camping de Chalezeule par rapport à l'année 2019. Dans le rapport qui vous est présenté, le camping retrouve son niveau de fréquentation d'avant Covid, ce qui est un très bon signe. À fin septembre, par rapport aux infos que vous avez dans ce rapport, le camping connaissait encore une hausse de sa fréquentation de 13 %, preuve de la bonne dynamique touristique sur le territoire. Je voulais le souligner. Nous aurons les chiffres consolidés de tous nos établissements en fin d'année, mais en tout cas, le camping de Besançon-Chalezeule se porte bien en termes de fréquentation et il a retrouvé un bon niveau après avoir subi la crise de la Covid.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Nous vous demandons de prendre acte de ce dossier. Si aucune autre précision n'est demandée, je vous propose de considérer que nous avons tous bien pris acte.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2022 présenté par Solidarité Doubs Handicap, relatif à l'exploitation du Camping d'intérêt communautaire Besançon-Chalezeule, dans le cadre de la concession de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cet organisme.

38. Avis sur les Dérogations au repos dominical des salariés du commerce pour l'année 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous prolongeons ce qui était fait les années précédentes. Avez-vous des questions ?

M. HALEM.- Rapidement sur ce sujet, en liaison avec ce qui a été fait auparavant et l'opposition par rapport aux ouvertures le dimanche, à un moment ou à un autre, nous devons faire un bilan sur l'efficacité d'un certain nombre d'ouvertures le dimanche. Nous voulons simplement dire que nous sommes opposés à ces ouvertures et que nous allons voter contre ce rapport. Je voulais aussi faire le lien avec ce qui a été fait auparavant sur la dénomination en commune touristique de la Ville de Besançon. Je me trompe peut-être et si je dis une bêtise, je pense que tout le monde me le montrera assez rapidement. Si j'ai bien compris, le fait de placer une ville en commune touristique peut avoir un impact sur l'ouverture le dimanche. Nous tenons à dire que nous sommes favorables à ce placement, mais nous revenons encore une fois sur cette question d'ouverture le dimanche et sur notre opposition sur le sujet. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Beaucoup de choses peuvent être liées à ce classement. Par exemple, à Paris, il y a des critères extrêmement particuliers.

M. MICHAUD.- Je note que cela fait deux fois ce soir qu'il y a des expressions faites par les groupes de la Ville. Je crois qu'ici, il a toujours été bien dit entre nous qu'il n'y avait pas de groupe politique. Si c'est autrement, il faudra le préciser. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je tiens quand même à dire que des personnes ont dit qu'elles avaient pris une position contre la RN57. Nathan SOURISSEAU a parlé au nom de l'ensemble des personnes. D'ailleurs, si nous regardons au titre de groupe politique, cela veut dire qu'il y en a deux. Il a dit que les gens qui avaient voté contre la RN57 proposaient de voter de nouveau contre la RN57. C'est tout ce qui a été dit.

Mme CHASSAGNE.- Je pense que dans cette assemblée, même si je n'y siége pas depuis très longtemps, ma modeste expérience me montre que la plupart des dossiers sont acceptés avec un très large consensus. En revanche, je serais plus vigilante que vous sur le fait d'être toujours d'accord. Ce n'est peut-être pas forcément toujours un signe de bonne santé. Il me semble que c'est aussi un enjeu démocratique de pouvoir à un moment donné exprimer un point de vue différent qui, a priori, en ce qui concerne ce point, n'empêchera absolument pas le dossier de passer, me semble-t-il. L'expression de divergence doit pouvoir avoir une place. Même si elle n'empêche pas la tenue de l'assemblée, elle n'est pas prégnante. Je pense que la diversité est aussi une richesse dans la société et qu'il ne faut pas non plus la censurer.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous sortons un peu de la logique d'une assemblée. Je vous propose d'en discuter plus tard autour d'un verre, parce qu'il est tard. Je soumetts ce rapport au vote. Qui s'oppose ? 11 oppositions. Qui s'abstient ? Merci.

A la majorité des suffrages exprimés (11 contre), le Conseil de Communauté donne un avis favorable sur le nombre de dérogations d'ouvertures dominicales pour 2024 concernant le commerce de détail et la branche horlogère.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 99 Contre : 11 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

40. Congrès Fédération Nationale des Collectivité Concédantes et Régies (FNCCR) 2024 – Conventions de participation

Mme Annaïck CHAUVET (1) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Christophe LIME (2) et Anthony NAPPEZ (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des précisions à ajouter ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le principe de l'organisation de ce congrès et des participations de Grand Besançon Métropole,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document en rapport avec ce dispositif et à prendre toutes les décisions afférentes,

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 5

41. Accord-cadre relatif à la fourniture et à la maintenance de solutions logicielles et applicatives SIG et prestations associées – Autorisation de signature

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec la société ESRI.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

42. SEM aktya – rapport annuel des élus administrateurs – 2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des précisions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2022 des élus administrateurs représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SEM aktya.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

43. SPL AER – rapport annuel de l'élu administrateur – 2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des précisions à demander ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2022 de l'élu administrateur représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SPL AER.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

44. SEM LOGE.GBM – Rapport annuel des administrateurs – 2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Une erreur a été commise dans le contenu du rapport. Normalement, cette dernière a été rectifiée et réactualisée auprès de tous les élus. Cela a été envoyé tout à l'heure. Nous votons donc sur la base de ce qui vous a été envoyé. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2022 des élus administrateurs représentant GBM dans les instances de la SEM LOGE.GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

45. Fonds climat – Attribution de fonds de concours aux communes de Geneuille, Rochez-lez-Beaupré et Miserey-Salines

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du projet des communes de Geneuille, Roche-lez-Beaupré, et Miserey-Salines,
- se prononce favorablement sur l'attribution de fonds de concours de 120 000 € à la commune de Geneuille, pour la rénovation énergétique du bâtiment de l'ancienne poste le Relais du Lavoir et la création d'une chaufferie bois et réseau de chaleur,
- se prononce favorablement sur l'attribution de fonds de concours de 50 742 € à la commune de Roche-lez-Beaupré pour la création d'une chaufferie bois et réseau de chaleur,
- se prononce favorablement sur l'attribution de fonds de concours de 36 189 € à la commune de Miserey-Salines pour la désimperméabilisation de sa cour d'école,

- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

46. Adoption d'un cahier des charges en matière de prescriptions énergétiques et environnementales, applicables à la construction, la réhabilitation et la rénovation énergétique des bâtiments du 21^{ème} siècle

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce rapport fait l'objet d'une présentation par Lorine GAGLIOLO.

Mme GAGLIOLO.- Merci. Dans la mesure où un des cinq critères du fonds Climat est l'application du cahier des charges en matière de prescriptions énergétiques et environnementales, je suis heureuse et soulagée de vous proposer cette délibération aujourd'hui pour l'adoption de ce cahier des charges, son objectif étant de faciliter la prise en compte de la santé, de la ressource en eau, de l'impact d'un chantier ou de la biodiversité dans les projets bâtimentaires de GBM. Puisque je parle de faciliter les choses, je vous propose de commencer par le nom de ce cahier des charges et de parler dorénavant d'ABC des bâtiments (Aménagement Bas Carbone des bâtiments). L'ABC des bâtiments est un outil pragmatique qui peut améliorer nos projets bâtimentaires et à destination des bailleurs, de tout maître d'ouvrage et des communes de GBM qui voudront y travailler avec les conseillers en énergies partagées pour les projets de construction, de réhabilitation lourde et de rénovation de bâtiment. L'ABC des bâtiments permet de penser une opération en balayant 10 thématiques, de choisir ou non de les prendre en compte dans le scénario le plus ambitieux qui sera travaillé.

Les 10 thématiques sont les suivantes :

- performance énergétique (bien entendu, celle-ci est plutôt attendue),
- matériaux biosourcés,
- réemploi de matériaux et matériels,
- confort d'été,
- confort sonore,
- santé,
- pollutions,
- impacts du chantier,
- gestion de l'eau,
- prise en compte de la biodiversité.

Vous remarquez qu'il y a des thématiques que l'on travaille plus automatiquement que d'autres lorsqu'on aborde un chantier bâtimentaire.

L'objectif est d'élaborer deux scénarios et de mener une réflexion en coût global, en analysant le bilan en investissement, mais également le bilan en fonctionnement, ainsi qu'en menant une analyse du cycle de vie du projet pour mesurer les consommations énergétiques du projet, l'énergie grise et les émissions de CO₂, des études au fonctionnement du bâtiment en passant par le chantier. Si la durée de conception du projet peut se voir allonger, les gains sur les dépenses énergétiques et les coûts de maintenance devraient se faire sentir à l'échelle de la vie du bâtiment. Cet ABC du bâtiment est en application depuis plus d'un an à la Ville de Besançon. Il pourrait entrer en application ce soir à GBM et demain, dans les communes de GBM qui voudront s'en inspirer. J'espère que l'ensemble des maîtres d'ouvrage attentifs à leurs responsabilités sociétales s'inspireront de cet ABC des bâtiments que nous tiendrons à leur disposition.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. FIETIER.- Merci, Madame la Présidente. J'ai une question qui n'a rien à voir avec ce dossier, mais je profite de la prise de parole de Lorine GAGLIOLO. Nous étions réunis par le Préfet il y a peu de temps pour parler de zones d'accélération des énergies renouvelables. Il nous a décrit un calendrier carrément intenable, mais dans ce calendrier, il était question que les communes délibèrent, proposent des zones

d'accélération, que ces dossiers soient remontés à GBM, discutés en Conseil Communautaire, et ce avant le 31 décembre. Devons-nous nous affoler dans les communes pour essayer de présenter déjà des choses qui pourront être débattues à GBM en décembre, ou n'est-ce même pas la peine que nous nous lancions dans l'opération ? Merci.

Mme GAGLILOLO. - Merci à toi de poser la question. Je vais pouvoir vous donner la réponse. Je travaille sur un courrier pour vous donner officiellement la doctrine GBM. Certains d'entre vous m'ont déjà entendu la proposer.

Effectivement, le délai est très compliqué pour faire les choses proprement et de manière complète. J'ai demandé à ce qu'un débat soit inscrit au Conseil Communautaire du 14 décembre pour que nous nous donnions l'opportunité de nous inscrire dans le calendrier qui nous est proposé. Cela veut dire que si parmi vous des communes ont la possibilité de commencer ce travail de leur zone d'accélération des énergies renouvelables, je vous propose de le faire. Vous serez peut-être un certain nombre à pouvoir réfléchir par exemple sur la manière d'envisager le photovoltaïque en toiture. Vous savez que la DDT (Direction Départementale des Territoires) nous fait des propositions, soit on le fait sur toutes les toitures, soit non. Cela peut être une première réflexion à votre portée, auquel cas il faudra délibérer dans vos communes, faire un semblant d'information de la population. Je parle d'un semblant, parce que si on voulait faire une concertation digne de ce nom sur les énergies renouvelables, nous serions un certain nombre à vouloir prendre le temps de le faire et trouver les bons formats.

Quand on parle de photovoltaïque en toiture, j'ai entendu des collègues me dire qu'ils voulaient procéder à un boîlage avec un coupon-réponse. D'autres veulent organiser une réunion publique. Finalement, vous êtes assez libres d'inviter les gens au Conseil où le sujet sera abordé. Chacun pourra réfléchir au format qui sera le bon.

Sur les autres types d'énergie, si vous avez des projets dans les tuyaux, s'ils ont déjà été discutés et s'ils sont facilement intégrables dans une zone d'accélération des énergies renouvelables, ce serait vraiment dommage de se priver de définir ces zones et d'en discuter le 14 décembre lors du Conseil Communautaire. Pour le reste, vous l'avez entendu comme moi lors de la réunion d'arrondissement. Il semblerait que le 31 décembre ne soit pas une date couperet. Nous aurons le temps par la suite de faire remonter des zones complémentaires. Je pense qu'il serait important de remonter un maximum de zones complémentaires avant la première réunion régionale qui doit examiner les potentielles remontées dans cette première vague. Attendons de voir quand cette Commission Régionale de l'Énergie se réunit. Ce sera peut-être en mars, en avril. Nous ne le savons pas, nous n'avons pas de date actuellement. Travaillons dans le premier trimestre pour définir des zones complémentaires.

Sur ce point, je vous propose de revenir vers vous dans les meilleurs délais pour vous proposer un accompagnement pour les communes volontaires. Il se trouve qu'à l'échelle de GBM, nous avons connaissance d'un certain nombre de potentiels, par exemple en géothermie. Nous pourrions discuter de la méthanisation. J'ai pu rencontrer certains développeurs pour l'éolien. J'ai à ma connaissance certains potentiels. Nous allons voir comment retranscrire cela à l'échelle de chacune de vos communes et comment vous apporter la somme des potentiels que nous connaissons sur vos communes pour nourrir vos discussions. Par ailleurs, vous savez que l'État tient à notre disposition des éléments aussi sur le portail, sur un certain nombre de sites qu'ils nous ont détaillés lors de la réunion d'arrondissement. Cela mérite que vous vous posiez là-dessus, que vous preniez le temps de vous approprier ces éléments. Voilà la proposition.

Nous inscrivons ce qui est facilement identifiable pour en discuter le 14 décembre prochain et nous nous donnons les moyens dès le début de l'année 2024 de compléter tout cela et de travailler plus sereinement sur des consultations publiques sur certaines EnR qui nécessitent d'être travaillées peut-être de manière plus fine pour ne pas braquer ni faire peur à tout le monde, mais pour faire aussi de la pédagogie sur ce qu'est une zone d'accélération des énergies renouvelables. Ce n'est absolument pas une zone sur laquelle il y aura forcément un projet. Ce n'est absolument pas autre chose que de dire « ici, à l'échelle de la commune, on estime qu'il y a sûrement un potentiel et on souhaite donner des facilités pour l'éventuel déroulement d'un projet qui suivra sa vie ».

Mme LA PRÉSIDENTE. - Pour résumer tout ce qui vient d'être dit, la délibération se fera au mois de décembre. Entretemps, vous pouvez vous rapprocher de Lorine GAGLILOLO si vous voulez avoir une vision un peu plus précise même si pour l'instant, cela reste peu précis et un peu précipité, nous devons

le dire. Je vous propose de revenir à notre dossier et de le soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le cahier des charges en matière de prescriptions énergétiques et environnementales, applicables à la construction, à la réhabilitation et la rénovation énergétique de bâtiments.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

47. Concession de service public – réseau de chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal – société CELSIUS – rapport 2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il une présentation courte ?

M. NAPPEZ.- Oui, très courte. Je vous fais grâce du contenu de ces rapports annuels 2022. Vous les lirez et n'hésitez pas à poser des questions si nécessaire. Je note juste un point important sur ce rapport et qui est une constante que nous retrouvons dans tous les autres rapports qui traitent de consommation d'énergie. Il y a une baisse des consommations sur l'année 2022 qui s'explique assez facilement par une année douce climatiquement et par probablement des efforts de sobriété demandés à l'époque. Nous avons donc globalement une baisse de consommation des abonnés du réseau de chauffage comme ceux du réseau du gaz. Malgré la hausse du coût de la chaleur sur le réseau de chaleur en 2022, parce que malgré un prix relativement stable dans le temps, il subit certaines hausses via les composantes gaz ou électricité de son énergie, malgré cette hausse, nous avons quand même une baisse de quasiment 4 % sur l'année 2022, soit une baisse de 716 à 687 € pour un logement moyen. C'est à noter. Les abonnés du chauffage urbain ont vu leur coût au logement baisser en 2022 malgré la hausse et l'année de crise énergétique que nous avons vécue. Voilà ce que je voulais dire pour ce rapport.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Je vous propose de le soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil de Communauté prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du réseau de chaleur urbain en 2022 par la société CELSIUS, dans le cadre du contrat de concession de service public confié par Grand Besançon Métropole à cette société.

48. Concession de service public – distribution gaz sur le territoire de Grand Besançon Métropole – rapport annuel 2022 – GRDF

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit de prendre acte. Je pense que vous avez tous lu attentivement ce rapport annuel 2022.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2022 relatif à l'exploitation du réseau de distribution de gaz de Grand Besançon Métropole confié par délégation de service public à la société GRDF.

49. Concession de service public – distribution de chaleur sur la commune de Novillars –SPL Territoire 25 – rapport 2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit là aussi d'en prendre acte si vous en êtes d'accord.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport 2022 relatif à l'exploitation du réseau de chaleur de Novillars par la société Territoire 25 dans le cadre de la concession de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cette société.

50. Concession de service public – distribution de gaz des communes de Thoraise et Boussières – GRDF – rapport 2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit de prendre acte de ce dossier.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2022 relatif à l'exploitation du réseau de distribution de gaz de Thoraise Boussières en 2022 par la société GRDF dans le cadre de la délégation de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cette société.

51. Réseau de chaleur Besançon OUEST – Procédure de classement

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le classement de réseau de chaleur dit « Besançon OUEST », selon les conditions visées dans le rapport,
- valide le périmètre de zone de développement prioritaire.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

52. Réseau de chaleur Besançon OUEST – Avenant convention de fourniture de chaleur produite par l'UVE

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la signature par Grand Besançon de cet avenant à la convention de fourniture de chaleur,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

53. Réseau de chaleur Besançon OUEST – Signature de l'avenant n°4 au contrat de concession avec CELSIUS

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte de l'avenant à conclure avec la société CELSIUS,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

54. Renouvellement de la convention pour le service de prêt de la mallette énergie entre GBM, la Ville de Besançon et la Communauté de Communes Doubs Baumois (CCDB) Extension du dispositif aux bourgs centres

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est la saison. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le renouvellement du dispositif de la mallette énergie présent sur les territoires de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et de

la Communauté de Communes Doubs Baumois, ainsi qu'aux agents de l'ensemble des collectivités (Ville, GBM et CCAS et CCDB),

- se prononce favorablement sur le déploiement dans les bourgs centres, avec le lancement d'un appel à candidature,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

55. GeMAPI – Signature de l'avenant n°1 à la convention de partenariat technique et financier entre Grand Besançon Métropole et la Fédération de pêche du Doubs

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n° 1 à la convention de partenariat entre Grand Besançon Métropole et la Fédération du Doubs pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

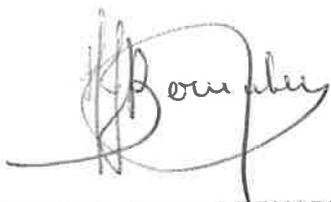
Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Je vous propose à présent de lever cette séance et d'aller partager un petit temps convivial. Merci à vous.

La séance est levée à 21h03.

Le Secrétaire de séance,



Mme Marie-Jeanne BERNABEU
Conseillère Communautaire Déléguée

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

